

LIBRARY

Octobre 1983, n° 82

En octobre 1983, la Communauté économique européenne ouvre avec soixante-trois - et peut-être soixante-cinq (*) - pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique une négociation dont l'enjeu dépasse singulièrement l'éventualité d'une simple reconduction des liens économiques, financiers, commerciaux déjà tissés entre ces deux parties d'Europe et du Tiers Monde depuis les conventions de Yaoundé, de Lomé I et Lomé II.

Retenons tout d'abord que l'aide au développement du Tiers Monde ne constitue pas seulement un coût pour l'Europe mais aussi un avantage en termes de liens privilégiés et d'échanges commerciaux. Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe si la plus grande partie du Tiers Monde est condamnée à souffrir sans fin de sous-développement ou de malnutrition. Encore faut-il apporter mieux et apporter plus.

Apporter mieux aux ACP, c'est faire en sorte que l'aide soit bien utilisée, utilisée pour créer l'avenir et non seulement remédier à des nécessités immédiates ou apurer le passé.

Apporter plus, c'est dépasser le seuil à partir duquel les phénomènes économiques s'enclenchent et l'aide au développement atteint son double objectif : la croissance globale du bénéficiaire et sa participation positive à l'économie internationale. L'Europe refusera-t-elle aux ACP le bénéfice d'un redémarrage de l'économie mondiale, sur lequel par ailleurs elle compte bien pour elle-même ?

La Convention devra traiter du commerce et des matières premières, thème brûlant s'il en fût au lendemain de la Conférence de Belgrade qui a vu le Tiers Monde exiger des pays industrialisés le retour à la liberté des échanges et la fin du protectionnisme.

L'Europe aura-t-elle la force d'accepter la concurren-

rence des PVD dans les secteurs classiques qui sont aussi les moins évolués de notre système de production ? Et dans cette hypothèse, ne conviendra-t-il pas d'envisager différemment le principe de la non-réciprocité des avantages d'accès ?

Mais surtout, la Communauté a choisi de recommander fortement qu'une priorité soit donnée au problème alimentaire. L'urgence est extrême. Les causes de la faim qui ravage le Tiers Monde sont connues. La Communauté invite ses partenaires ACP à s'engager dans la voie des stratégies alimentaires qui leur permettra, pour peu qu'ils en décident ainsi, de dépasser le dilemme auquel ils sont confrontés : importer le pétrole ou le blé, affronter la faim ou l'impuissance. Par le "dialogue sur les politiques" et la mise en œuvre de "stratégies alimentaires", il s'agit en fait d'engager un débat qui porte tout à la fois sur le meilleur usage des concours extérieurs et sur la

L'Enjeu de Lomé III



Edgard Pisani

forme que ces concours doivent prendre pour être utiles.

Le dialogue est pédagogique parce qu'il contraint à l'analyse, il est novateur parce qu'il conduit à un nouveau type de développement plus autonome dans sa conception et dans sa gestion quotidienne par les pays concernés.

Le dialogue est décisif parce qu'il permet de mettre en

perspective le court et le moyen terme, le spectaculaire et l'essentiel, notre civilisation technologique et la culture de nos partenaires.

Mais la Communauté devra dire aussi comment elle entend affronter un grave problème dont la CNUCED n'a su dire ni l'importance ni l'urgence. Celui de la dette. La charge annuelle de remboursement place bien des pays en voie de développement devant l'alternative : cesser de rembourser ou cesser d'investir. Une fois affirmé le principe suivant lequel toute dette doit être remboursée la Communauté pourra-t-elle se dispenser de prendre en considération un problème qui obsède les gouvernements ACP ?

Certes, l'Europe est en crise à la fois existentielle et essentielle. Et certains peuvent penser que les questions agricoles, budgétaires, institutionnelles créent des priorités qui rejettent nécessairement la préoccupation du Tiers Monde au second rang. Quelle erreur ! La politique de développement du Tiers Monde fait partie de la définition de la Communauté qui, sans cette dimension, ne serait plus elle-même. Pour l'Europe, concevoir, proposer et conduire une grande politique Nord-Sud, c'est tout à la fois se camper sur la scène du monde et avoir un sens réel de ses propres intérêts. La négociation de Lomé lui donnera bientôt l'occasion de dire si vraiment elle peut et elle veut exister.

Edgard Pisani, membre de la Commission des CE, responsable de la politique du Développement.



Dans ce numéro

- 2 Le sommet d'Athènes
- 6 L'Union européenne
- 9 Le crocodile et la crise
- 10 La technologie à l'école
- 19 Dialogue Parlement-Commission

(*) L'Angola et le Mozambique qui souhaitent assister en observateurs aux négociations ont d'ores et déjà manifesté une attitude ouverte à l'égard d'une éventuelle adhésion à la Convention de Lomé.

Les chefs de gouvernement devront se décider à Athènes.

En déposant son rapport sur le mandat le 26 octobre 1981, le Président Gaston Thorn fixait un nouvel objectif pour la CE : créer „l'Europe de la seconde génération”. A l'époque, beaucoup voyaient avant tout dans ce slogan une image, une idée qui laissait le champ libre à toutes les fantaisies ; (au fil des mois, on s'est cependant rendu compte, peu à peu, que derrière cette image se cachait une réalité très claire et fort concrète : passer à l'Europe de la seconde génération, cela signifie transformer la CE, la rajeunir, en alléger le fonctionnement et lui donner de nouveaux objectifs. Une exigence absolue, qui, exprimée au départ sous forme de slogan, est devenue programme politique.)

Petit à petit, les instances communautaires et nationales ont compris ce que Monsieur Thorn avait entrevu précédemment, et personne ne doute plus de la nécessité de définir les nouveaux objectifs européens, (et, avec eux, les nouvelles règles du jeu qui permettront de relancer la construction de l'Europe unie et, surtout, d'éviter que les lacunes et déséquilibres actuels ne remettent en cause „l'acquis communautaire”). Ainsi, il est désormais évident que sans une profonde réforme de la politique agricole commune (PAC), on assisterait bientôt à l'effondrement de ce pilier de la Communauté, (qui ne pourrait résister à la pression de l'accroissement des coûts, des excédents invendables et des différences au niveau des charges et des avantages). Qui ignore encore que les règles financières actuellement en vigueur deviendraient bien vite inutiles, certains états ayant l'impression d'être les seuls à financer les politiques communautaires - un fait inacceptable aux yeux tant de la classe politique que de l'opinion publique ? (Il serait vain de déplorer que nul n'ait voulu écouter, il y a plusieurs années déjà, l'avis de la Commission, qui affirmait le besoin d'un changement et indiquait les orienta-

tions de cette indispensable transformation : il est, on le sait, certaines évolutions qui ne se dessinent que lentement.) Désormais, les chefs de gouvernement ont admis la nécessité impérieuse et l'urgence des réformes ; ils ont tracé la voie à suivre et ont arrêté un calendrier. Au début du mois de décembre prochain, ils se réuniront une nouvelle fois - à Athènes - en vue d'en discuter, et s'il est fort probable que les problèmes ne seront pas tous tranchés, les grandes lignes des réformes devront cependant être fixées, (et, sans une préparation minutieuse des nouveaux projets, sans leur lente maturation depuis plusieurs années déjà, il s'agirait là indiscutablement d'une tâche irréalisable. Le dossier, pour incomplet qu'il soit, est prêt ; reste à le peaufiner et à en débattre, pour qu'il englobe les ultimes développements

L'Europe de la seconde génération

qui interviendront dans les mois et années à venir ;) mais les principales orientations sont d'ores et déjà clairement définies. Les négociations ministérielles en cours depuis le 30 août dernier, se poursuivent en octobre et en novembre, sous forme de véritables conclaves entre Ministres concernés. Elles s'appuient sur un certain nombre de propositions et de communications de la Commission, formulées au terme de longues et minutieuses études préparatoires et de débats au sein du Parlement Européen et du Conseil Economique et Social. La caractéristique fondamentale des discussions actuelles tient dans leur nature globale. En effet, si, pour des raisons évidentes, les propositions émises sont séparées les unes des autres par leurs justifications respectives et si les réunions peuvent porter sur des points spécifiques, les

différents volets des négociations forment un tout indivisible. Il ne pourra y avoir d'accord sur une augmentation des ressources propres de la Communauté sans un consensus sur le contrôle des dépenses agricoles. De même, la refonte de la politique agricole commune va de pair avec la relance d'autres politiques communes, et les difficultés rencontrées dans les divergences relatives à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal ne peuvent être aplanies en l'absence de garanties pour les régions méditerranéennes de la Communauté. En d'autres termes, l'accord devra obligatoirement être global. Aussi, la distinction que nous avons établie entre les différentes facettes des négociations n'a d'autre but que d'en clarifier la présentation, étant entendu qu'aucun problème ne pourra trouver de solution isolée.

La PAC

La réforme - ou le réexamen - de la politique agricole commune constitue le point de départ indispensable de l'ensemble de cette gigantesque opération, et ce pour des raisons à la fois politiques et économiques.

Sur le plan politique, il est clair que plusieurs Etats membres n'accepteraient pas, sans une réforme de la PAC, les autres volets de l'Europe de la seconde génération et qu'ils refuseraient notamment toute augmentation des ressources financières de la Communauté ; en effet, quand bien même une telle augmentation serait concédée par les gouvernements nationaux, elle se verrait rejetée par certains Parlements.

Le projet de réforme ne vise pas exclusivement à réduire les dépenses ; la refonte de la PAC est de toute manière devenue indispensable, vingt ans après sa mise sur pied par Sicco Mansholt. L'objectif premier de la PAC consistait essentiellement à donner à l'Europe une autarcie alimentaire et à en faire une grande puissance agricole à l'échelle mondiale. Cet objectif a

été largement atteint : à l'heure actuelle, la CEE pourvoit non seulement à ses propres besoins en produits de base (des céréales à la viande en passant par le lait, le sucre, etc.), mais elle est désormais un important exportateur qui se trouve forcé d'écouler ses surplus sur les marchés mondiaux. Il convient à présent de „responsabiliser” davantage les agriculteurs - autrement dit, leur recommander d'adapter leurs productions aux besoins du marché (et de les orienter en fonction de la demande et des débouchés internes ou externes.) La CEE, c'est-à-dire, en réalité, les contribuables et les consommateurs, ne peut s'engager à acheter à un prix garanti une quantité quelconque d'un produit quelconque. (Personne ne croit sérieusement que certaines des situations actuelles puissent durer éternellement pour empirer d'année en année.) Les stocks de lait en poudre représentent aujourd'hui quatre années de consommation normale, et l'on s'efforce désespérément de les éliminer en les offrant au tiers monde ou en les convertissant en nourriture pour animaux (ou autre). Le vin distillé, c'est-à-dire gaspillé pour être transformé en alcool dont personne ne veut - a franchi cette année la barre des cinq millions d'hectolitres. Quant au tabac pour lequel la demande est tombée à zéro, il forme une quantité à ce point si importante, que l'on envisage très sérieusement, à Bruxelles, d'en faire un immense feu de joie ; ce serait là, estime-t-on, la solution la plus économique pour s'en débarrasser. Dans certains secteurs comme le blé et autres céréales, les conditions de production dans la CEE ont fait en sorte que les prix garantis peuvent - et doivent - se rapprocher des prix mondiaux, de manière à réduire les „surprix” qui assurent à quelques privilégiés des revenus incroyablement élevés. S'opposer à la réforme de la PAC revient en fait à œuvrer à sa destruction, l'édifice croulerait sous le poids des

excédents et des dépenses croissantes.

L'efficacité

La puissance des intérêts corporatifs est telle que les propositions de la Commission en cette matière ont été, à maintes reprises, déformées et présentées de façon inexacte ; (certains ont laissé entendre qu'il ne s'agissait que d'une tentative visant à supprimer un avantage quelconque et ont déclaré qu'elles avaient été établies en fonction d'un calcul sectoriel „intéressé” en vue de diminuer les subventions dont bénéficie tel ou tel secteur : c'est là un jugement totalement erroné.) Les propositions de la Commission ont pour but premier de donner à l'agriculture européenne une plus grande flexibilité et une meilleure efficacité, qui lui permettraient de mieux s'adapter à la demande européenne et mondiale. Cet effort d'adaptation, d'initiative et de modernisation que la Communauté demande au secteur agricole s'accompagne d'un certain nombre de sacrifices exigés des pays tiers qui exportent leurs produits en Europe : ils sont tenus d'accepter une réduction des importations de la part de la CEE pour les denrées que les Dix produisent en quantité suffisante, ou qu'ils exportent. L'ensemble des mesures proposées, fort complexes sur le plan technique, assureront un meilleur contrôle des dépenses, qui, à l'avenir, devront augmenter à un rythme moins élevé que celui des ressources financières, de façon à garantir de plus grandes disponibilités pour les autres politiques communes. Toutefois, le contrôle des dépenses n'est pas une fin en soi, et la Commission, a du reste, résumé les objectifs de la réforme en ces termes : „La Communauté ne peut se fixer comme objectif celui d'entraver le développement de son secteur agricole. Cependant, étant donné les perspectives d'avenir, elle n'a d'autre possibilité que



d'adapter sa politique de garantie de la production. Si l'agriculture communautaire est appelée, comme il se doit, à enregistrer une hausse de ses exportations et à conserver sa part du marché mondial, il importe également d'accepter de plus en plus la discipline à laquelle sont soumis d'autres secteurs de l'économie européenne. Cette approche dynamique, qui rejette toute limitation malthusienne du potentiel agricole, suppose que l'on mette davantage l'accent sur les facteurs „production” et „prix compétitifs”. Pour la plupart des produits, cette situation ne peut se prolonger indéfiniment si l'on souhaite voir la PAC évoluer sur une base rationnelle”.

L'espace rurale

L'effort de rationalisation de l'agriculture et de rééquilibre entre l'offre et la demande va de pair avec une valorisation de l'espace rural, tant sur le plan de l'écologie et de la protection de l'environnement - on oublie trop souvent le rôle que jouent ici les agriculteurs au profit de l'ensemble de la population - que sur le plan de l'organisation d'autres activités liées à la terre et, en particulier, de l'utilisation de substances agricoles en chimie organique (biotechnologie), ainsi qu'à des fins

énergétiques (biomasse) et forestières.

La Communauté accuse un déficit dans les domaines de l'énergie et du bois (les produits énergétiques et forestiers, y compris le papier, représentent les deux principaux postes en négatif du budget commercial de la CEE), ce qui offre la possibilité de mettre sur pied, concrètement et efficacement, des activités professionnelles alternatives dans les régions rurales. En résumé, la combinaison des divers facteurs (rationalisation et adaptation de l'agriculture aux autres actions de valorisation) permettra de relancer l'activité économique et sociale dans de vastes régions d'Europe, sans pour autant accentuer l'exode rural qui a probablement déjà atteint son seuil maximal.

Les ressources

Si elle est nécessaire pour sa propre viabilité, la refonte de la PAC l'est aussi politiquement, au niveau de l'augmentation des ressources financières de la Communauté, et, par conséquent, de l'évolution des politiques communes. Les dix gouvernements et parlements nationaux devront obligatoirement trouver un accord unanime qui, seule autoriserait une augmentation des ressources. Or, comme nous

l'avons souligné, cet accord unanime repose sur une réforme agricole. Le premier pas dans le sens de la reprise de l'action européenne dans de nombreux secteurs, tant anciens que nouveaux, consiste donc dans le respect d'une discipline en matière de dépenses agricoles. La règle que propose la Commission à cet égard témoigne d'une grande rigueur : les dépenses devront subir une augmentation inférieure à celle des ressources disponibles ; au cas où le déblocage d'une somme supérieure s'avèrerait nécessaire, la décision ne pourrait être prise par les Ministres de l'Agriculture seuls, mais bien par le Conseil des Communautés Européennes, réuni en session spéciale avec les Ministres des Finances.

L'acceptation de cette règle ne signifierait pas pour autant que la conclusion d'un accord sur les ressources nouvelles ne présenterait aucune difficulté : le financement futur de la Communauté reste en soi un terrain épineux sur lequel s'affrontent des conceptions et des intérêts divergents. Les mécanismes appliqués actuellement font, depuis plusieurs années déjà, l'objet de vives discussions, voire, dans certains pays, de contestations - c'est le cas de la Grande-Bretagne qui a réclamé (et obtenu) un rem-

boursement partiel de sa contribution aux dépenses communes, contribution qu'elle juge excessive et donc non équitable. Avant même de songer à une quelconque augmentation des ressources, il convient de modifier les critères qui fixent le déblocage de ces ressources au profit de la Communauté, de manière à ce qu'aucun Etat ne se sente lésé. En pratique, on a constaté ces dernières années que les autorités nationales ont réussi, dans leur grande majorité, à clôturer leurs comptes communautaires en équilibre, voire en positif - en d'autres termes, elles ont reçu davantage qu'elles n'ont versé - ; seuls deux pays, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, se sont trouvés dans la situation de „payeurs nets”. Il est vrai que ce calcul est mis en cause, à juste titre, par les Institutions européennes, qui font remarquer qu'il s'agit non pas de contributions nationales aux dépenses communes, mais bien de ressources propres de la CE que les Etats membres se limitent à percevoir pour les reverser ensuite au budget, et qu'il ne faudrait donc parler ni d'actif ni de passif. Qui plus est, il est totalement erroné d'évaluer les avantages de l'appartenance à la CE en se fondant exclusivement sur l'origine et sur la destination des dépenses. Aucun calcul de ce genre ne peut en effet quantifier les principaux avantages qui découlent en fait de l'adhésion à un marché européen ouvert, de l'abolition des frontières, des possibilités d'investissement, de l'expansion de la production grâce à la création du marché commun, ainsi que d'autres facteurs tout aussi significatifs mais impossibles à chiffrer.

Les dépenses européennes

Ces quelques considérations ne remettent toutefois pas en cause la nécessité de définir de nouveaux critères et mécanismes pour le financement de la CE. Il faut y voir deux motifs, l'un essentiellement politique et

psychologique, l'autre concret. Psychologiquement parlant, les faits ont prouvé que le sentiment de financer excessivement la CE (quand bien même il s'agirait d'une impression partiellement inexacte), entraîne des conséquences négatives sur l'opinion publique, conséquences dont la classe politique se doit de tenir compte. En Grande-Bretagne, ce sentiment a pour effet d'aggraver et de renforcer l'hostilité vis-à-vis du fait même de l'appartenance à la Communauté ; en Allemagne, il contribue à provoquer une attitude de rejet pour tout ce qui touche aux dépenses européennes, et à donner au citoyen allemand l'impression de favoriser et de subventionner l'imprévoyance et le gaspillage des autres Etats. Le retour à la confiance mutuelle passe donc nécessairement par la définition de règles claires, que tous jugent équitables. Le second motif, plus concret, tient au fait que les nouvelles règles permettront de trouver de nouvelles ressources ; c'est là une condition sine qua non si l'on entend encourager les initiatives et les politiques communes dans les innombrables secteurs où les pays européens représentent, à eux seuls, une entité négligeable (ou presque), mais où un effort commun pourrait permettre au vieux continent de se mesurer à armes égales aux Etats-Unis et au Japon.

Les négociations portant sur le financement futur de la CE doivent donc tendre à la réalisation de trois objectifs convergents, à savoir :
 instaurer une discipline rigoureuse en matière de dépenses agricoles (par le biais d'une refonte de la PAC), discipline susceptible de rassurer les autorités nationales et les opinions publiques dans tous les Etats membres de la CE ;
 mettre fin à certains déséquilibres qui font penser, dans deux grands pays au moins (l'Allemagne et la Grande-Bretagne), que la situation actuelle n'est guère satisfaisante et qu'elle ne peut se prolonger plus longtemps ;
 définir des plans d'action et des objec-

tifs à longue échéance, dont la valeur soit unanimement reconnue sans contestation aucune.

Si ces conditions sont réunies, peut-être les chefs de gouvernement accepteront-ils en fin de compte, dans le cadre des négociations globales, d'augmenter les ressources propres de la Communauté - c'est-à-dire les revenus auxquels renoncent les Etats membres au niveau national pour les consacrer définitivement à la Communauté. La Commission a d'ores et déjà proposé les modalités de cette éventuelle augmentation (majoration du taux de TVA, qui deviendrait une ressource communautaire). Cette augmentation comprendrait diverses étapes, chacune d'elles devant être approuvée à l'unanimité par les Dix et par une majorité spéciale du Parlement Européen. Grâce à ce principe d'unanimité, chaque gouvernement se verrait garantir le maintien de son contrôle sur l'accroissement des dépenses, et ce, même s'il ne s'avérait plus nécessaire de procéder par ratifications parlementaires nationales (ratifications qui resteraient toutefois nécessaires au départ pour l'introduction du nouveau système).

L'approbation de cette réforme dépend bien entendu du résultat des négociations portant sur la refonte de la PAC et sur les mécanismes de calcul des contributions nationales ; elle sera également fonction de la mise en place des nouveaux objectifs et politiques, qui forment donc le troisième grand volet des négociations globales.

La politique structurelle

La relance des politiques communes, comme il est d'usage de l'appeler, comporte deux grands points : une évaluation critique des politiques structurelles existantes, ainsi que la réduction éventuelle d'une part, et la mise en place de politiques résolument nouvelles ou encore embryonnaires, d'autre part. Les politiques structurelles sont principale-

ment dictées par l'action du Fonds Régional (FEDER), du Fonds Social et de la section Orientation du Fonds Agricole (FEOGA). Pourquoi ces instruments n'ont-ils pas eu, jusqu'ici, une efficacité répondant aux espérances et aux intentions formulées à l'origine ? La réponse tient en quelques mots : loin d'encourager des opérations et des initiatives nouvelles, conformes aux objectifs communautaires, ils ont contribué avant tout à financer des actions nationales déjà arrêtées. Certes, les interventions des trois Fonds ont été utiles et efficaces, en ce qu'elles ont permis d'accélérer la réalisation de certains objectifs, et ont donné aux organismes d'intervention nationaux la possibilité de libérer des crédits au bénéfice de projets supplémentaires. Cependant, de manière générale, elles n'ont pas stimulé, en soi, la réalisation de projets d'intérêt européen qui, sans eux, n'auraient pas été élaborés. C'est pourquoi la Commission a tenu à souligner, dans les propositions de réforme qu'elle a transmises au Conseil, deux principes fondamentaux :

les Fonds structurels et la Communauté doivent constituer des instruments de développement et d'adaptation structurelle avant même de faire office de canaux de redistribution financière ;
 ils doivent servir à la réalisation d'objectifs définis par la Communauté elle-même, et non se limiter à contribuer au financement de projets arrêtés au niveau national.

La Redistribution financière

Pour comprendre le concept de „redistribution financière”, il convient de rappeler quelques considérations déjà énoncées pour le budget de la CEE et son financement : l'existence de déséquilibres et la persistance d'un sentiment, dans le chef de certains Etats membres, d'être lésés par les mécanismes actuels, a abouti à ce que les Fonds structurels soient utilisés comme des organismes de „compensation”, c'est-à-

dire comme des instruments servant à accorder à ces Etats des fonds supplémentaires destinés à équilibrer leur budget. Il est clair que, dans ces conditions, la nature du projet financé passait au second plan, le but premier consistant à faire parvenir les subventions au pays qui accusait un passif trop élevé au niveau du budget européen. Du reste, les modalités de la distribution des financements du FEDER encouragent son rôle de „canal de redistribution financière” : en effet, la dotation de ce Fonds se répartit quasi intégralement en „quotas nationaux”, affectés aux différents Etats membres, qui se voient garantir chacun l'obtention de leur quota respectif. Une fois le quota épuisé, les financements s'arrêtent, même si le pays intéressé présente un projet d'une valeur indiscutable. La Commission propose ici l'abolition pure et simple du système des quotas nationaux.

Il faut bien sûr faire preuve de réalisme. L'Europe regroupe différentes régions qui ont besoin d'aide, qui accusent un retard économique, ou encore qui doivent faire face à de difficiles reconversions industrielles ; il conviendra donc, à l'avenir aussi, de respecter un certain équilibre dans la répartition des financements entre les Etats membres. Mais la structure devrait perdre de sa rigidité, et la Commission suggère d'ailleurs de recourir non plus aux subdivisions préétablies, mais bien à des critères et à des principes applicables pour l'ensemble des Fonds structurels (caractère spécifiquement communautaire des objectifs fixés pour les Fonds proprement dits ; dialogue constant entre les responsables de la gestion des Fonds et les autorités nationales, de manière à ce que la Commission participe, dès le départ, au choix et à la mise au point des projets ; concentration des interventions pour empêcher la dispersion des crédits et la fragmentation des actions.) Il va sans dire qu'une telle amélioration du fonctionnement des Fonds accroîtrait

automatiquement l'efficacité des politiques sociale et régionale de la CEE.

Les nouvelles politiques

(La mise en œuvre ou la relance des autres politiques communes suppose l'élaboration d'un plan d'action complexe, ainsi qu'une volonté politique déterminée, car il faudra simultanément définir les objectifs et les méthodes, et libérer, au budget, les sommes nécessaires à leur réalisation. Fort heureusement, tout n'est pas à faire : le secteur de l'énergie, comme celui de la recherche, disposent d'ores et déjà d'une base sur laquelle s'appuyer, et, depuis trois ans minimum, la Commission a mis sur pied de nouveaux projets et programmes que le Conseil a examiné à plusieurs reprises. Dans certains cas particuliers, les forces économiques des Etats membres se sont associées aux travaux en cours et les encouragent vivement. Quelques-uns de ces projets peuvent même être qualifiés désormais de „populaires” dans les milieux concernés : c'est le cas du programme ESPRIT, une tentative à grande échelle visant à donner à l'Europe les moyens d'affronter les Etats-Unis et le Japon dans le domaine délicat des technologies nouvelles en matière d'information. Certes, on voit mal les chefs de gouvernement arrêter à Athènes de nouvelles politiques communes européennes qui soient toutes prêtes à être appliquées les unes après les autres ; pourtant, ils se devront d'insuffler un élan politique suffisamment clair et explicite pour garantir la mise en route progressive des principaux programmes. Le critère fondamental devrait, dans la mesure du possible, viser à permettre aux Etats membres de réaliser en commun, au niveau européen, ce que chacun d'eux est en mesure d'accomplir, ou encore à unir leurs efforts pour éviter les gaspillages et les chevauchements. Financièrement, les dépenses, loin de s'alourdir, devraient au con-

traire déboucher sur des économies par le biais de la concentration. N'oublions pas que certains projets européens présentant une grande importance et un intérêt déterminant pour l'industrie et l'économie en général, ne coûtent rien et, qui plus est, peuvent éliminer des dépenses inutiles - on songe ici à la suppression ou à la simplification des contrôles douaniers, ou encore à l'harmonisation des normes techniques.

L'adhésion

Par souci de clarté dans la présentation, nous avons rélégué au dernier plan de cet exposé sur les négociations globales, le problème de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Cette adhésion est acquise depuis plusieurs années déjà au niveau politique, et ne doit plus faire l'objet de discussion entre les Dix pour ce qui est de ses principes ; toutefois, pour qu'elle se concrétise - autrement dit pour conclure positivement les tractations avec les deux pays ibériques -, il faudra attendre le résultat des négociations sur les différents volets déjà cités. L'adhésion de deux pays qui n'appartiennent pas au groupe des nations „prosperes” (le Portugal fait même partie des nations les plus défavorisées du continent) se révélera fort coûteuse pour la CE et impliquera notamment une augmentation des dépenses régionales et sociales, augmentation qui ne pourra être supportée que par la création de nouvelles „ressources propres” ; les décisions relatives au financement futur de la Communauté constituent donc une condition préliminaire à l'adhésion de ces deux pays. En matière agricole, l'entrée de l'Espagne pose un grave problème pour l'huile d'olive : la production espagnole est à ce point élevée que la simple application du système communautaire tel qu'il existe actuellement provoquerait un accroissement excessif des dépenses. Aussi la Commission a-t-elle proposé l'introduction d'une taxe à la consommation qui

frapperait toutes les huiles végétales, qu'elles soient communautaires ou importées. Ce problème - et beaucoup d'autres encore - rendent donc nécessaire une réforme de la politique agricole avant tout élargissement de la CEE. De même, il est indispensable de revoir les mécanismes institutionnels d'une Communauté élargie, qui, créés au départ pour une Communauté à Six, semblent désormais insuffisants pour une Communauté à Dix, et risquent fort de s'enrayer dans le cas d'une Communauté à Douze.

Les négociations globales actuellement en cours n'aboutiront pas, en soi, à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, les modalités détaillées devant en effet faire, logiquement, l'objet de discussions et d'accords ultérieurs avec les deux pays intéressés ; elles devraient cependant permettre d'établir les conditions nécessaires. La CE ne peut se confiner dans une attitude d'indécision et d'incertitude vis-à-vis des deux pays candidats à l'adhésion - ils ne l'admettraient pas, au demeurant, et annuleraient leurs demandes.

**

Ce rapide survol des principaux dossiers des négociations qui dominent la scène politique européenne en cette fin 1983 devrait avoir démontré l'importance de l'enjeu pour l'avenir de l'Europe : la Communauté pourrait en sortir revivifiée et rajeunie, dotée de nouveaux objectifs, de nouvelles politiques communes et de nouveaux membres ; en revanche, en cas d'échec son rôle serait réduit à celui de simple gestionnaire du Marché Commun, sans aucune perspective de développement. Une alternative inacceptable, tant pour la Commission que pour le Parlement Européen, appelé à être renouvelé sous peu - les élections se dérouleront en juin 1984.

Ferdinando Riccardi

Le Parlement européen approuve le projet d'Union européenne

Le Parlement européen a approuvé, non sans difficulté, un avant-projet relatif à la création d'une Union européenne, c'est-à-dire une future forme de coopération entre les Etats qui composent aujourd'hui la Communauté européenne. Le projet, qui devrait déboucher sur la conclusion d'un traité d'Union européenne, a obtenu 29 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions au sein de la Commission des Affaires institutionnelles du Parlement, spécialement mise sur pied dans le but d'élaborer un traité. La nette identité de vues en Commission pouvait laisser supposer que le projet recueillerait une large majorité de votes favorables en séance plénière. Mais les quelques 160 propositions d'amendement introduites ont bien vite montré qu'il n'en serait rien. Lors de la discussion des résultats des travaux de la Commission les 13 et 14 septembre derniers, il est apparu que les socialistes entendaient formuler de nombreuses critiques, et que les conservateurs souhaitaient, pour leur part, protester contre plusieurs points essentiels du projet de traité.

Les sept rapporteurs qui avaient rédigé ensemble le Traité d'Union ont eu l'occasion, à l'ouverture des débats, d'exposer amplement leurs points de vue et la méthode qui ont guidé leurs travaux. M. Spinelli, rapporteur final, a rappelé les considérables efforts mis en œuvre pour réunir une majorité aussi large que possible autour du texte présenté en séance plénière ; il a insisté pour que ses collègues parlementaires n'exercent aucune pression visant à dénaturer ou à affaiblir le texte proposé. En outre, M. Spinelli a expliqué pourquoi certains points importants n'avaient pas été abordés dans l'avant-projet (le problème du siège du Parlement, par exemple). Un certain nombre de questions doivent encore être approfondies, a-t-il fait remarquer, mais le projet définitif de Traité d'Union, qui pourrait être discuté en février, reprendra les sujets laissés en suspens. M. Spinelli a con-

clu son exposé en lançant un appel : „Il est temps pour nous de nous mettre en route.”

Pour le rapporteur juridique Karel de Gucht, libéral belge, l'unification européenne doit s'appuyer sur le droit de l'Union européenne. Ce qui signifie que le Parlement élu doit participer au processus de décision dans tous les secteurs de l'Union. Le second point essentiel, aux yeux de M. de Gucht, est la nécessité de faciliter l'accès à la Cour de Justice, „la seule institution qui ait jamais su se libérer des influences nationales”. Tout citoyen qui estime que le droit de l'Union est mal appliqué, doit avoir la possibilité d'en appeler à la Cour de Justice. M. Derek Prag, conservateur britannique et rapporteur lui aussi, a rappelé que la République fédérale d'Allemagne s'était taillée, voici longtemps, une position particulière, en ce qu'elle avait acquis une puissance économique extraordinaire à un moment où elle ne représentait rien encore sur le plan politique - ce qui n'est plus le cas à l'heure actuelle. Pour M. Prag, le même phénomène est en train de se reproduire à l'échelle de la Communauté. La CE constitue l'une des plus grandes puissances commerciales au monde ; elle vient en deuxième place pour ce qui est de la force industrielle, et représente l'un des principaux producteurs alimentaires. Pourtant, cette position dominante ne parvient pas à renforcer son influence, en raison de l'absence d'unité politique. Il importe donc de donner à la Communauté les moyens de ne pas se laisser aller sur le plan politique. Pour M. Ortensio Zecchino, démocrate-chrétien italien, la rédaction d'un Traité d'Union doit partir d'un principe valable pour l'ensemble des démocraties parlementaires, à savoir la séparation des pouvoirs. Le Conseil des Ministres possède actuellement un double pouvoir au sein de la Communauté - législatif et exécutif. Il convient de mettre fin à cet état de choses et de donner au conseil des Ministres le rôle

de représenter les Etats membres dans l'Union.

Gaston Thorn

Le Président de la Commission européenne, M. Gaston Thorn, a indiqué que la Commission ne pouvait accepter la totalité des propositions de l'avant-projet, mais qu'elle le jugeait, dans ses grandes lignes, favorablement. „Ce que nous souhaitons”, a-t-il souligné, „c'est l'établissement d'une véritable constitution pour l'Union européenne.” M. Thorn s'est déclaré très satisfait de certains points essentiels de l'avant-projet, comme le rôle qui serait confié à la Commission européenne, la répartition du travail législatif, ainsi que le système de sanctions qui frapperait les Etats membres enfreignant les règles établies. La Communauté doit bénéficier, estime le Président de la Commission, d'un pouvoir exécutif nettement plus fort, et il est encourageant, d'après M. Thorn, de voir que la Commission des Affaires institutionnelles a formulé un certain nombre de recommandations visant à renforcer la position de la Commission européenne. En revanche, M. Thorn a émis certaines réserves quant à la volonté, exprimée dans le projet, de donner le droit au Conseil des Ministres ainsi qu'au Parlement, de prendre des initiatives d'ordre législatif, au même titre que la Commission européenne. L'attribution d'un tel pouvoir pourrait aboutir à une renationalisation du droit d'initiative, alors que cette dernière devrait rester le domaine exclusif de la Communauté. M. Thorn s'en est également pris au refus, de la part des Etats membres, de renoncer à la procédure décisionnelle actuellement appliquée au sein du Conseil des Ministres prévoyant, dans la majorité des cas, le vote à l'unanimité ; il estime que les Etats membres supposent, à tort, que le principe du vote à la majorité pourrait déboucher sur une radicalisation des points de vue, alors que

l'inverse est beaucoup plus vraisemblable - à savoir l'obtention plus aisée de compromis. M. Thorn a insisté sur la possibilité réelle de rédiger le texte définitif d'un Traité d'Union quelques mois avant les élections de l'année prochaine.

La réunion d'Athènes en début décembre fera figure de test de la volonté des Etats membres d'accorder ou non à ce projet l'attention qu'il mérite : c'est en effet à Athènes que les chefs d'Etat et de gouvernement discuteront d'un point vital des difficultés profondes qui secouent la Communauté, en l'occurrence son financement.

Remarques socialistes

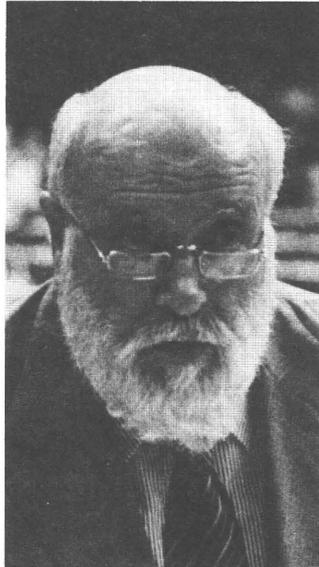
Le débat proprement dit concernant le rapport de M. Spinelli - et de ses collaborateurs - ainsi que le projet de résolution sur lequel devait se prononcer le Parlement, a débuté par une vive critique formulée par M. Ernest Glinne, chef du groupe socialiste.

Aux yeux de M. Glinne, les citoyens d'Europe occidentale n'attendent pas un livre rempli d'idées abstraites, difficiles à réaliser ; ils sont bien davantage préoccupés par des questions telles que le désarmement, le chômage, ou autres problèmes analogues. M. Glinne n'entendait pas par là faire croire à un refus socialiste de collaborer à l'amélioration du fonctionnement des Institutions communautaires, et a du reste fait remarquer que plusieurs membres de son groupe avaient participé à la rédaction du rapport de M. Spinelli ; il s'agissait simplement, selon lui, de choisir une autre voie.

Précisant la pensée de M. Glinne, M. Klaus Haensch, socialiste allemand, a fait valoir que les critiques socialistes portaient principalement sur les rapports partiels de MM. de Gucht et Zecchino. L'amélioration du processus décisionnel et de la collaboration entre les différentes institutions est essentielle, selon lui ; encore faut-il savoir comment réali-

ser cet objectif. „Le contenu de la résolution sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer va bien trop loin ; les citoyens européens ne comprendraient pas notre attitude et auraient du mal à y voir clair. Ce qu'ils souhaitent en fait, c'est l'instauration d'une véritable coopération industrielle et la mise au point d'un programme de lutte contre le chômage. Il leur sera difficile de comprendre pourquoi cela nécessite la conclusion d'un Traité." L'objectif global - et c'est celui des socialistes, qui ne se posent pas en anti-européens -, peut être atteint, dit-il dans le cadre des Traités actuels. M. Spinelli et ses collaborateurs sont, d'après M. Haensch, comme des athlètes qui placent la barre si haut qu'il leur sera clairement impossible de la franchir.

L'un des co-rapporteurs, M. Karel de Gucht, a égale-



Altiero Spinelli

ment pris la parole au nom de son groupe libéral. Reprochant aux socialistes de ne vouloir réaliser une Communauté ou une Union qu'au cas où elle serait de gauche, il a estimé qu'il était



Gaston Thorn

insensé de s'obstiner, comme le font ces derniers, à exiger que la priorité soit accordée à la lutte contre le chômage si l'on est pas disposé à doter la Communauté des moyens lui permet-

tant d'agir en ce sens. La gauche souhaite à tout prix une Communauté socialiste, et c'est là une attitude fort peu démocratique.

La critique des socialistes ne mettait pas pour autant un point final à l'opposition manifestée à l'encontre de la résolution de M. Spinelli. Les conservateurs britanniques devaient en effet rejeter la proposition visant à instaurer le système du vote à la majorité au sein du Conseil des Ministres. M. Prag se déclarait convaincu qu'aucun Etat membre ne renoncerait à son droit de veto. Il condamnait également l'idée que la Commission européenne puisse décider qu'un Etat membre a tort ou a raison de considérer une question comme présentant un intérêt vital.

Les Gaullistes ne sont pas partants

Le groupe gaulliste, conduit par M. Christian de la

Projet d'Union européenne

Les 13 et 14 septembre derniers, le Parlement européen a débattu de l'avant-projet d'un nouveau traité en matière de coopération européenne. Plusieurs propositions - certaines sectorielles, d'autres globales - avaient déjà été formulées ces dernières années en vue de fixer les bases d'un nouveau traité. Restait à obtenir l'approbation des Etats membres ; mais il a bien fallu se rendre à l'évidence : la modification du traité n'a suscité qu'un intérêt fort modeste.

Parmi les principales suggestions formulées dans cet avant-projet de traité pour une Union européenne, nous retenons les points suivants :

- a) le Parlement européen se verrait attribuer un rôle de co-législateur ;
- b) la Commission européenne serait seule chargée de l'exécution des décisions ;
- c) le Parlement jouirait de la même influence sur les postes agricoles du budget que sur les autres dépenses (non obligatoires) ;
- d) les tâches du Conseil des Ministres (Conseil de l'Union) et du Conseil européen seraient clairement distinctes ;
- e) les fonds disponibles augmenteraient automatiquement en fonction de l'élargissement des secteurs concernés.

Le projet n'est pas neuf, tant s'en faut. Depuis 1979, année des premières élections directes du Parlement, le mécontentement dû au fonctionnement actuel de la Communauté s'est considérablement accru, du moins si l'on en croit le nombre de prises de position des parlementaires et leurs critiques, au cours des débats, à propos du processus décisionnel du Conseil des Ministres. En outre, le Parlement réaffirme régulièrement la nécessité d'un accroissement de ses compétences budgétaires, d'une participation aux travaux législatifs, et, plus récemment, d'un rôle direct en matière de politique étrangère et de sécurité - politique actuellement dictée par concertation entre les différents gouvernements. Le 9 juillet 1981, le Parlement avait décidé de mettre sur pied une Commission des Affaires institutionnelles, dont l'entrée en fonction était prévue pour janvier 1982, sous la présidence du socialiste italien Mauro Ferri.

Le 6 juillet 1982 le Parlement adoptait une résolution chargeant la Commission des Affaires institutionnelles de rédiger une proposition globale en vue de la création d'un nouveau traité qui :

- a) s'appuierait sur le modèle institutionnel actuel de la Communauté et

l'adapterait de manière à remédier aux carences existantes et à permettre dans le même temps à l'Union européenne d'étendre son champ d'activités ;

- b) élargirait les compétences législatives, tant du Conseil que du Parlement, et leur délèguerait le pouvoir de ratifier les Traités et d'approuver le budget ;
- c) accroîtrait les compétences de la Commission au niveau exécutif ;
- d) redéfinirait le rôle du Conseil européen.

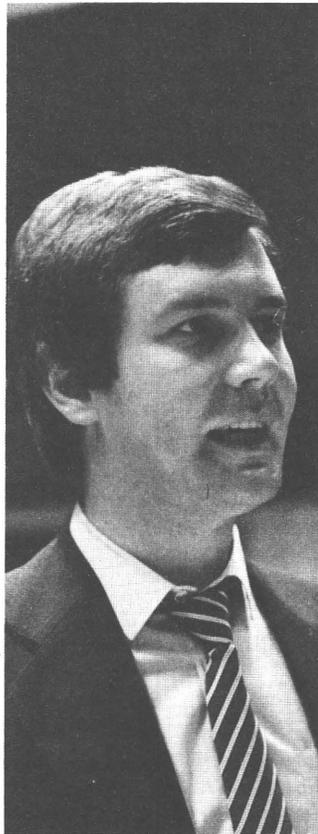
L'ensemble des dossiers à examiner en vertu de ce mandat a alors été divisé en six grands chapitres, confiés chacun à un rapporteur. M. Altiero Spinelli, ex-Commissaire européen, fut chargé de superviser les différents travaux, et désigné rapporteur de coordination - rappelons que M. Spinelli est, à l'heure actuelle, membre du Parlement, et qu'il a été élu en Italie sur une liste composée de communistes et d'indépendants. Au terme des débats, la Commission des Affaires institutionnelles analysera le résultat de ces travaux pour élaborer ensuite un projet plus concret sur lequel le Parlement devrait se prononcer définitivement, espère-t-on, en février 1984.

Malène, s'est montré fort aimable, mais a émis un avis défavorable sur la résolution de M. Spinelli. Selon M. de la Malène, les propositions qu'elle contient sont utopiques, prématurées, et dangereuses. Utopiques, parce qu'un certain nombre de projets nettement moins poussés, émanant des Ministres des Affaires étrangères, MM. Genscher et Colombo, ont été récemment abandonnés; prématurées, parce que personne ne semble souhaiter actuellement de réformes profondes; dangereuses enfin, parce que l'on réveillerait de vieilles querelles oubliées concernant la forme que devrait prendre l'Europe (fédération, confédération, ou autre). L'opinion publique ne comprendrait pas le sens exact des propositions actuelles, ce qui explique le rejet du groupe gaulliste et son souhait de ne pas participer au vote.

Quant au groupe libéral, la proposition visant à obliger, à long terme, les Etats membres à prendre leurs décisions à la majorité, ne semblait pas soulever un enthousiasme général. Pour preuve, l'amendement introduit par MM. Yves Galand (France) et Aart Geurtsen (Pays-Bas), en vue de modifier ce point du texte.

M. Paolo Barbi, leader du groupe démocrate-chrétien, fit savoir que sa fraction était prête à appuyer la résolution dans ses grandes lignes, mais qu'elle avait introduit un certain nombre d'amendements. Parmi les différents types d'orientation politique que cette Union européenne devrait prendre, M. Barbi a cité la „politique de défense” - qualifiée généralement, dans les milieux européens, de „politique de sécurité”.

Les votes qui concluaient le débat parlementaire relatif à l'avant-projet de Traité ne furent guère significatifs. En d'autres termes, aucune modification fondamentale ne fut apportée aux textes soumis. Sur proposition des socialistes, il fut indiqué dans l'introduction que „la Communauté doit jouer un rôle de partenaire entre les



Karel de Gucht

deux grandes puissances, rôle qui soit suffisamment déterminant pour lui permettre de se faire entendre”, et que „la Communauté doit former un bloc en mesure de faire pression sur les relations Nord-Sud, actuellement explosives”.

Deux points fort débattus sont finalement restés pratiquement inchangés: le droit de l'Union reste directement applicable dans les Etats membres (aspect peu apprécié par plusieurs parlementaires, mais adopté en définitive par la majorité).

Les parlementaires ont également voté la proposition de la Commission des Affaires institutionnelles stipulant qu'au terme d'une période de transition le droit des Etats membres d'en appeler à un intérêt vital serait abandonné. Ce qui serait la fin du fameux „droit de véto”...

Après une suspension du vote à la demande des socialistes - qui souhaitaient s'accorder un temps de réflexion -, M. Glinne, chef du



Ernest Glinne

groupe, devait déclarer que les socialistes appuieraient dans leur majorité la résolution, au grand soulagement des chefs des groupes libéral (M. Marin Bangemann) et démocrate-chrétien (M. Paolo

Barbi). La socialiste Katharina Focke faisait alors savoir que les socialistes allemands émettraient tous, en dépit de sérieuses critiques, un vote favorable, cette annonce fut accueillie par des applaudissements. Les conservateurs devaient, pour leur part, décider de s'abstenir, en raison du maintien dans la résolution des paragraphes fixant la règle de la majorité dans le processus décisionnel. Un certain nombre de Danois se déclaraient violemment opposés au projet, et plusieurs parlèrent même de la fin de l'Etat démocratique du Danemark en cas d'instauration d'une Union européenne.

Si l'on analyse les votes par nationalité, on constate que les Britanniques et les Danois se sont unanimement - ou presque - abstenus ou encore ont voté contre, que les Français et les Grecs étaient partagés, et que les autres pays se sont, à quelques exceptions près, prononcés en faveur de la résolution.

Résultat final du vote: 201 pour, 37 contre, 72 abstentions.

Sam MOL

Les Belges au PE

„Les 24 Belges au Parlement européen” ont été présentés dans une brochure d'ensemble qui reprend les faits marquants des interviews qu'ils ont donnés à EUR-info.

«EURinfo» a rencontré



24 Belges au
Parlement européen

Bien que tous soient d'accord sur la nécessité d'une plus grande intégration et coopération dans le cadre de la Communauté, ils ne sont pas toujours sur la stratégie à suivre, ni sur l'objectif final.

Cependant les parlementaires sont presque unanimes sur la nécessité d'informer correctement les citoyens. „Qui mieux que le parlementaire européen pourrait, dans ce contexte, jeter l'indispensable pont entre l'Europe des institutions et l'Européen intéressé?”.

Des exemplaires de la brochure peuvent être obtenus gratuitement au Bureau d'Information de la Commission ainsi qu'au Bureau d'Information du Parlement européen, rue Belliard 97-113 - 1040 Bruxelles.

Le crocodile et la crise

Le „crocodile” c'est le nom d'un célèbre restaurant strasbourgeois dans lequel une poignée de parlementaires européens, allant des communistes italiens aux conservateurs britanniques, ont décidé de constituer un club du même nom pour tenter de sortir l'Europe de ses difficultés croissantes. Cela se passait pendant l'été 1980. Le Parlement européen était élu depuis un an et, malgré le rejet spectaculaire du budget communautaire présenté par le Conseil, en décembre dernier, il était bien obligé de constater sa faiblesse constitutionnelle, le caractère souvent dérisoire de son influence en dépit de l'évidente qualité d'un grand nombre de ses débats et prises de position et du sérieux que beaucoup de ses membres accordait à leur mission.

Comme prévu et espéré par les plus lucides, les parlementaires européens venus de tous les horizons, après une période inévitable et



très courte de „rodage”, ont été confrontés directement aux problèmes du Parlement. Très rapidement, ils ont compris que sans solidarité active, sans adaptation radicale aux nouvelles réalités, sans imagination créatrice à la hauteur des défis lancés par l'évolution historique, leurs chances de résoudre leurs propres problèmes nationaux et régionaux étaient très réduites, pour ne pas dire le plus souvent nulles, quelle que soit l'idéologie proférée et la politique suivie localement. Mais à quoi bon de comprendre, d'essayer de définir, séparément, ou en liaison avec la Commission représentative de l'intérêt général de la Communauté, des solutions nouvelles, si les égoïsmes nationaux et corporatifs à court terme, dominant les instances d'un

Conseil des ministres décidant presque tout à l'unanimité, et plus encore les travaux des experts spécialisés préparant les réunions ministérielles, empêchent de réaliser ce que la majorité démocratique trans-nationale du moment estime souhaitable, voir urgent et nécessaire !

C'est bien pourquoi, les membres du „Crocodyle”, groupés autour de l'initiateur de l'aventure, l'ancien commissaire Altiero Spinelli, (résistant de la première en Italie, devenu député européen „apparenté communiste”, mais en fait homme indépendant s'il en est), décidèrent de lancer le Parlement - seul représentant qualifié de la légitimité européenne fondée sur le suffrage universel - dans la voie d'une action constituante, à fin de donner à l'Union Européenne, fixée comme objectif par les chefs d'Etat et de gouvernement pour ... 1980, au „Sommet de Paris d'octobre 1972”, une définition effective et un cadre institutionnel. Ceci permettrait de dépasser les égoïsmes juxtaposés et de décider effectivement et démocratiquement, pour la Communauté entière. Soyons clairs : il s'agissait de rien de moins que de doter la Communauté européenne de pouvoirs et compétences l'apparentant bien davantage à ce que sont les Etats-Unis d'Amérique, la République Fédérale Allemande ou la Confédération helvétique qu'à une Union douanière partielle assortie de quelques amorces de politiques communes constamment remises en cause et conçues sans vue d'ensemble.

Les sceptiques ne manquent naturellement pas au départ, bien que beaucoup aient manifesté leur sympathie de principe, ne les engageant pas à grand chose. Mais la persistance de la crise d'une part, l'évidente impuissance des Etats membres d'en sortir, isolément, quelle que soit la voie choisie, la démonstration

continuelle de l'incompatibilité entre la recherche d'un compromis européen optimal et la juxtaposition d'intérêts nationaux difficilement compatibles, ont entraîné le Parlement à décider en juillet 1981 la création d'une commission institutionnelle, mise en place en janvier 1982 et, finalement, à adopter à une majorité des deux-tiers des présents, 201 votants positifs contre 37 votes négatifs et 72 abstentions (sur 434 membres du parlement), un projet de traité d'Union européenne d'inspiration nettement fédéraliste (gouvernement européen responsable devant un parlement européen législatif et un conseil de ministres devenant progressivement une seconde chambre législative).

Le texte adopté indique clairement qu'il ne s'agit pas de fuir les problèmes économiques et sociaux en se perdant dans des considérations constitutionnelles. Il faut, au contraire, donner les moyens de décision et les possibilités matérielles d'aborder ces problèmes économiques et sociaux, vitaux pour notre avenir. Le vote du Parlement n'enlève dès lors rien à l'importance des batailles immédiates sur l'intégration monétaire, industrielle ou énergétique. Il leur donne seulement une perspective cohérente à terme. Si les élections de 1984 se déroulent, ne fût-ce que partiellement, sur ce choix fondamental de l'acceptation d'une responsabilité commune, d'une solidarité commune, et d'options démocratiques communes, tout deviendrait possible, y compris la sortie effective de la crise. Le discours extrêmement positif du président Thorn, comme celui du commissaire Andriessen, au cours des débats parlementaires, indiquent que la Commission a compris l'importance décisive de ce qui vient de se passer. A l'opinion publique maintenant de comprendre que la chance passe, qu'il faut la saisir... et qu'elle n'a souvent qu'un cheveu !

Raymond Rifflet
Conseiller spécial
à la Commission

Conférence des Régions

Les 3 et 4 novembre prochain le centre de conférence A. Borschette (rue Froisart 36, 1040 Bruxelles) accueillera les 11^e Journées d'étude CRENO (Conférence des Régions de l'Europe du Nord-Ouest).

Réunis autour du thème de la „création d'emploi par l'aménagement urbain et rural en Europe du Nord-Ouest”, des personnalités du monde politique (tel que le ministre-président de la région wallonne, monsieur J.M. Dehousse), scientifique et de la Commission (délé-

gués des DG VI — Environnement — et XVI — Politique Régionale) participeront à ce colloque.

Par ailleurs, une exposition relative à un système d'information sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles dans la CE sera également organisée.

(Le droit d'inscription à cette manifestation s'élève à 1000 FB — BBL Liège n° 340-0128904-29.)

Secrétaire général CRENO, P.B. 107, 8000 Brugge 1.

La presse dans la CE

Nous attirons l'attention sur une remarquable étude de Mme Eliane Couprie, Docteur en Etudes Européennes Internationales, sous le titre : „Activités de presse et Marché Commun”.

Cet ouvrage a été publié avec l'aide de la Commission des Communautés européennes par la Librairie

juridique de Droit et de Jurisprudence à Paris.

Dans sa préface, M. Paul Collowald souligne l'orientation des travaux de Mme Couprie en traitant de la dimension européenne et des nouvelles données technologiques par rapport à l'ensemble des recommandations concernant la presse. (J.P.)

Les nouvelles technologies dans l'enseignement

Le Comité de l'Éducation, composé de hauts fonctionnaires nationaux, a été chargé par le Conseil des Ministres d'établir un rapport définissant la réponse du système éducatif face aux nouvelles technologies de l'information. Les services de la Commission avaient, parallèlement, réalisé une étude du contexte communautaire de la question. Les réunions d'experts ont finalement abouti à une prise de conscience des problèmes-clés d'intérêt commun et un certain nombre d'orientations a été dégagé au niveau communautaire, dont les services de la Commission ont présenté dans un papier intitulé „L'éducation et les nouvelles technologies de l'information” (V/222/83 du 14 février 1983).

Une double préoccupation s'est imposée au départ : inscrire la familiarisation des jeunes aux nouvelles technologies dans un processus de maîtrise sociale et culturelle du changement, et, d'autre part, rechercher la manière dont l'utilisation des équipements pourrait renforcer les capacités créatrices des élèves.

Les cinq thèmes prioritaires retenus pour la période 1984-1986 et sur lesquels devraient être concentrés à moyen terme des mesures spécifiques au niveau communautaire sont : la formation des enseignants et des formateurs d'enseignants, l'insertion pédagogique des nouvelles technologies de l'information, leur place dans le dialogue entre l'école et son environnement, les langages et les équipements et enfin, les actions d'information et d'échanges.

La formation

Il est évident que les enseignants doivent bénéficier d'une formation adéquate.

Le problème posé va bien au-delà d'une familiarisation au contenu de l'informatique; il s'agit en fait d'introduire une culture technologique dans la formation des enseignants et qui concernerait aussi bien ceux qui s'initient à la carrière d'en-



Cours de vacances pour enfants (photo Indigne)

seignant que ceux qui sont en cours de service; le but primordial étant de permettre à tous les enseignants de pouvoir dialoguer aisément avec tous leurs élèves, mais également avec tous leurs collègues.

Cette formation ne doit pas être réservée aux seuls enseignants des disciplines scientifiques ni être uniquement orientée vers la programmation, qu'elle émane de l'université ou de l'industrie, dont les rôles sont à préciser; elle doit être ouverte sur une recherche pédagogique, permettant aux bénéficiaires de contribuer de façon active à l'élaboration et à la production de véritables didacticiels de qualité.

Pour que l'insertion pédagogique des N.T.I. soit appropriée, elle doit tenir compte de certains facteurs tels que ceux qui concernent les enfants présentant des difficultés scolaires; elle doit être diversifiée dans les différents contenus d'enseignement sans être l'apanage des seules disciplines scientifiques.

De nombreuses études ayant montré d'autre part

que l'utilisateur masculin était beaucoup plus réceptif en la matière, peut-être en raison du contenu souvent agressif de certains programmes déjà élaborés (jeux d'action), cette diversification du contenu doit permettre en conséquence, une meilleure participation féminine aux activités concernées.

Une clarification s'impose en outre dans les articulations nécessaires entre la familiarisation des élèves de l'enseignement général et l'utilisation dans le cadre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

L'insertion pédagogique doit enfin assurer la liaison entre le programme scolaire et les applications des nouvelles technologies dans la vie sociale et professionnelle.

L'école et son environnement

Il semble important ici de souligner l'intérêt d'un dialogue renforcé entre l'école et son environnement et notamment de familiariser les parents d'élèves aux développements des nouvelles

technologies dans le système éducatif.

Il y a également lieu de tenir compte aujourd'hui de l'apparition de Systèmes multi-média au niveau local faisant largement appel à la télématique et de sensibiliser leurs représentants.

Dans ces deux domaines des langages (du software) et les équipements (hardware), l'objectif recherché est à la fois d'accroître la transférabilité des didacticiels et de mieux identifier l'intérêt pédagogique des systèmes d'équipements.

Le programme implique bien entendu le renforcement du dialogue entre les autorités éducatives et les différents milieux industriels concernés. Cette concertation doit aussi associer les milieux universitaires, le but étant de procéder à la mise en place d'un „contrôle de qualité” pour la production de didacticiels appropriés.

En outre, quand on songe à la multitude des langages qui ont déjà élaborés et lorsque l'on sait le manque de réalisme qu'il y a dans le fait de vouloir aboutir à un seul langage de programmation, il paraît intéressant de remarquer que les experts sont dès à présent invités à dégager un noyau commun de procédures et de fonctions pédagogiques en vue de favoriser le transfert des produits didacticiels.

Les stratégies

En définitive, il apparaît aujourd'hui nécessaire de favoriser une meilleure connaissance mutuelle des stratégies mises en œuvre dans les divers Etats membres en vue de répondre au défi des nouvelles technologies.

Dans cet optique, la priorité doit être donnée à des visites d'études destinées aux formateurs d'enseignants; celles-ci seraient accompagnées par la mise sur pied d'un mécanisme d'échanges d'informations au niveau communautaire prenant appui, au niveau des Etats membres, sur des unités ou des structures déjà en place ou, le cas échéant, à organiser.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Des remèdes amers prescrits par la Commission

Dans les derniers jours de juillet, M. Gaston Thorn, président de la Commission, a dévoilé les détails d'un plan „d'Europe de la seconde génération” reposant essentiellement sur la maîtrise des dépenses agricoles et sur le lancement de politiques nouvelles.

Ces propositions font suite au mandat donné à la Commission par les chefs d'Etats et de gouvernements des Dix lors du sommet de Stuttgart. Elles doivent être maintenant examinées par les ministres des affaires étrangères, des finances et de l'agriculture des pays membres, réunis en une série de sessions spéciales. Si tout va bien, elles seront approuvées par le Conseil européen d'Athènes, réuni au début de décembre prochain.

Le président Thorn, en présentant le plan à la presse, a souligné qu'il ne s'agit pas là d'un simple exercice de maîtrise des dépenses. Ses propositions tiennent compte à la fois du financement futur de la Communauté, de son élargissement à l'Espagne et au Portugal, du développement de politiques nouvelles, de la correction des anomalies budgétaires et de la nécessité d'imposer une discipline communautaire plus grande.

Elles reposent sur la volonté de simplifier, de rationaliser les instruments de la Politique agricole commune et d'adapter celle-ci, 20 ans après sa mise en œuvre, aux réalités d'aujourd'hui.

„Il ne nous est plus possible, a déclaré M. Thorn, de maintenir des garanties de prix illimitées. Il nous faut les affiner. Il ne s'agit pas d'une question d'orientation de la PAC. Il est impérieux d'obtenir une meilleure maîtrise de la production et des dépenses de garantie. C'est pourquoi nous devons instituer des seuils, au-delà desquels les producteurs devront supporter le coût des excédents”.

A l'avenir, a déclaré sans ambages le président Thorn, la Commission appliquera une politique „restrictive” des prix, politique qui tiendra compte à la fois des besoins des producteurs, des possibilités offertes par les marchés, des

contraintes budgétaires et de la situation économique générale.

Le système des seuils de production sera d'une importance particulière pour le secteur laitier : la Commission veillera avec une vigilance particulière à ce que les excédents cessent d'y croître au rythme passé.

Cependant la maîtrise des dépenses agricoles ne constituera qu'une partie de la stratégie communautaire. L'autre aspect important du plan de la Commission a trait aux moyens de promouvoir un meilleur rendement des fonds social et régional, notamment par l'amélioration des terres et des installations agricoles.

A l'avenir, a précisé M. Thorn, ces fonds, au lieu d'être „saupoudrés” sur l'ensemble de la Communauté, se concentreront sur certaines zones géographiques, en tenant compte des intérêts véritables de la Communauté plutôt que de considérations nationales.

Le défi du futur : la répartition du temps de travail

Malgré la difficulté pour arriver à un consensus entre la Commission, les employeurs et les syndicats, celle-ci est décidée à poursuivre ses initiatives dans le domaine de la répartition du travail.

M. Ivor Richard, commissaire chargé des Affaires sociales, a déclaré devant l'Industrial Society en juillet à Londres, que la Commission devrait adresser prochainement une série de propositions au Conseil des Ministres sur ce sujet.

Elles concernent la réduction du temps de travail, les heures supplémentaires, la retraite progressive et les congés de formation ou de recyclage professionnels.

M. Richard demande que le Conseil prenne rapidement une décision sur un projet de directive que la Commission lui a déjà adressé concernant le travail à temps partiel. Cette directive avait été révisée après l'avis du Parlement et elle est maintenant bloquée au niveau du Conseil. M. Richard estime que „la Commission est convaincue qu'un plus grand nombre de travailleurs aimeraient être employés à temps partiel plutôt qu'à plein temps, même si cela correspondait à une réduction de salaire, à condition que le statut de ce type de travail soit amélioré et que l'on mette un terme aux discriminations dont les travailleurs à temps partiel sont l'objet.”

Par ailleurs, ceci ne constitue qu'un volet de l'attention que la Commission porte au problème plus large de l'organisation du temps de travail. Cet intérêt vient du fait que la Commission a compris, pour reprendre l'expression même de M. Richard, que „Si nous n'arrivons pas à trouver les moyens d'offrir du travail à un plus grand nombre de personnes, nous risquons de voir le fondement même des institutions démocratiques de nos sociétés sapées à la base et la destruction du tissu social.”

Au centre du problème se trouve le fait qu'à court et à moyen terme, il n'y a (tout simplement) pas suffisamment de travail pour donner à chacun quarante heures pendant quarante ans. Or jusqu'ici la Commission et les partenaires sociaux n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une approche communautaire de ce problème.

Les employeurs, au sein du Comité permanent de l'Emploi de la Communauté, ont adopté une „approche très négative”, a déclaré M. Richard, déclinant par là même toute discussion sur le fond.

De leur côté, certains gouvernements ont également adopté une attitude négative ; de plus il faudrait inviter les syndicats à reconsidérer certaines positions défendues depuis longtemps a ajouté M. Richard. Mais celui-ci a toutefois terminé sur une note un peu plus optimiste en déclarant que „la question du temps de travail est un défi exaltant plutôt que décourageant”.

Emploi : les chiffres sont retombés au niveau de ceux de 1970

L'année dernière, le nombre de personnes ayant un emploi dans la Communauté était de 108 millions, c'est-à-dire qu'il était retombé à son niveau de 1970. Ce chiffre est à rapprocher des dernières analyses concernant l'évolution de l'emploi et publiées par l'Office statistique des Communautés européennes, Eurostat (3/83) : en effet celles-ci indiquent que le nombre de chômeurs a augmenté de 1,2 millions en 1982 par rapport à 1981.

Le recul des offres d'emploi coïncide également avec l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre plus élevé de personnes. Entre 1970 et 1982, la population active civile est passée de 110 millions à 118 millions. L'année dernière 10 millions de personnes étaient à la recherche d'un emploi qu'ils n'ont par ailleurs, jamais trouvé.

Mais ces chiffres globaux cachent des tendances différentes selon les secteurs et les pays.

Par exemple, l'emploi a diminué régulièrement dans le secteur agricole, avec une tendance particulièrement marquée en Italie. Cette diminution a été également ressentie dans l'industrie, surtout au Royaume-Uni où le taux d'emploi dans ce secteur est tombé en deux ans de 9,4 millions à 8 millions.

Les services, comme l'industrie, ont été touchés par la crise. Cependant la tendance générale dans ce secteur est à l'accroissement des offres d'emploi. Cette augmentation est de 0,5 % pour la Communauté en général. Mais ici encore les résultats nationaux peuvent être différents : le nombre d'offres d'emploi dans le tertiaire a diminué au Royaume-Uni et en République fédérale d'Allemagne.

Economie : Prédictions pour 1984

La reprise cyclique de l'économie mondiale est confirmée par les prévisions pour 1983 et 1984, publiées dans „Economie européenne” de juin '83. Mais le magazine souligne toutefois qu'il faut émettre des doutes „sérieux” sur la

solidité de cet essor économique. Les perspectives du marché du travail en Europe restent en effet assez sombres après les quatrièmes et cinquièmes années consécutives de baisse du taux de l'emploi.

Des divergences apparaissent également entre les Etats membres : si l'on prévoit une croissance satisfaisante au Royaume-Uni, elle sera par contre faible avec une production en baisse pour la France et les pays du Bénélux, et ce, en raison de politiques de réajustement. Par ailleurs la reprise ne sera que partiellement ressentie au niveau de la consommation privée : l'augmentation minimale des revenus des ménages en est une des causes.

En 1983, si la formation de capital fixe reste stable, l'on s'attend néanmoins à une reprise l'année prochaine. Quand à la formation des stocks, elle ne jouera pas son rôle traditionnel de stimulation de l'essor économique, pas plus que la balance extérieure. Enfin, pour la Communauté dans son ensemble, celle-ci devrait retrouver un certain équilibre et les dépenses publiques accuser une nette décélération (9,5 % en 1983, 7,8 % en 1984).

Pour la Communauté :

PIB + 0,5 % en 1983
+ 1,6 % en 1984

Inflation - 6,4 % en 1983
- 5,7 % en 1984

Consommation privée + 0,5 % en 1983
+ 1,3 % en 1984

Formation de capital fixe pas de changement en 1983 + 2,2 % en 1984

Chômage 11 % en 1983
11,5 % en 1984

Un record budgétaire

Dans les derniers jours de juillet les ministres des finances des Dix se sont mis d'accord sur les prévisions budgétaires 1984 et ont approuvé le budget supplémentaire de cette année.

Avant d'entrer dans le détail des chiffres, notons pour la petite histoire communautaire que cette session a battu le record de la plus longue séance ininterrompue : 32 heures de discussions sans trêve officielle. Au total, la session s'est étendue sur trois jours.

Résultats de cette épuisante performance : le projet de budget 1984 se monte à 1.123,3 milliards de FB en crédits de paiement et à 1.292 milliards de FB en crédits d'engagement.

La plus grande partie des crédits de paiement est absorbée par la Politique

agricole commune : 745 milliards de FB tandis que le Fonds social reçoit 49,66 milliards de FB et le Fonds régional 58,7 milliards de FB.

Rappelons que ce projet de budget devra être examiné par le Parlement européen avant de revenir sur la table des ministres et, de nouveau, sur le bureau du Parlement. Il comprend des allègements de contribution pour le Royaume-Uni et pour l'Allemagne pour un total de 54,2 milliards de FB.

Quant au budget supplémentaire 1983, il se monte à 96,2 milliards de FB. La plus grande partie de cette somme - 79,5 milliards de FB - est destinée à couvrir la brusque augmentation des dépenses agricoles survenue au début de cette année.

Il y a également 13,9 milliards de FB de compensation budgétaire pour le Royaume-Uni et 2,85 milliards de FB pour l'Allemagne. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux qu'avait prévus la Commission européenne : 17,3 milliards de FB pour le Royaume-Uni et 3,5 milliards de FB pour l'Allemagne.

Acier : la nécessaire rigueur...

Vers la fin du mois de juin, les ministres de l'industrie des Dix ont convenus de proroger, au moins jusqu'au 31 janvier 1984, l'actuel système de contrôle de la production et des prix de l'acier européen.

Commentant ces décisions, le commissaire européen responsable, M. Etienne Davignon, a exprimé la conviction qu'elles apaiseront les craintes manifestées dans le secteur de la sidérurgie au sujet des risques de chute des cours de l'acier.

La Commission européenne aurait souhaité que le système actuel fût maintenu jusqu'à la fin de 1985, ce qui eût assuré à l'industrie sidérurgique une sécurité plus grande encore. M. Davignon a regretté que les ministres ne l'aient pas suivi dans cette voie, cela en raison de la crise ministérielle en Italie. Cependant, comme les ministres ont manifesté par ailleurs leur volonté politique de maintenir pendant encore deux ans et demi le système instauré en octobre 1980, le vice-président de la Commission a trouvé là un sujet de satisfaction certain. En effet, le problème sera de nouveau examiné avant la fin de janvier prochain.

La Commission européenne va maintenant devoir décider des modifications

Un démarrage sur les chapeaux de roues pour le FED

Au vue des derniers chiffres disponibles, le cinquième programme d'aide du Fonds européen de Développement (FED) a été mis en place plus rapidement que les programmes précédents. La valeur moyenne par accord s'élève à 4,9 millions d'Ecus (223,32 millions de FB) comparée à 2,9 millions d'Ecus (132,17 millions de FB) pour le programme précédent. Cet accroissement, estime la Commission, est dû au fait que d'une part, les pays ACP maîtrisent mieux les procédures du FED et, d'autre part, à l'importance même des projets.

On demande un symbole pour l'ECU

Tout le monde connaît le „S” barré verticalement qui constitue le symbole de Sa Majesté le dollar. Mais l'ECU européen ? Qui s'en soucie ? Un certain nombre de membres du Parlement européen suggère de lancer un concours international pour lui donner un „visage”.

Les relations Communauté-Japon

Le déficit commercial de la Communauté vis-à-vis du Japon a, une fois de plus, dominé la dernière série de consultations de haut niveau entre les deux parties (celles-ci ont eu lieu à Bruxelles du 5 au 7 juillet).

Cela n'a pas empêché les interlocuteurs de discuter aussi des possibilités de coopération dans les domaines scientifique et technologique, dans le développement et le cofinancement de certains projets-pilotes, ainsi que dans le domaine énergétique (conservation, énergies de substitution et projets de démonstration).

Pendant ce temps, la plainte déposée par la Communauté européenne contre le Japon au titre de l'article 23 du GATT reste à l'instruction : la Commission y voit le moyen le plus efficace d'obtenir du Japon un changement véritable de ses méthodes commerciales, tant au plan des importations que celui des exportations.

à apporter aux quotas de production alloués aux Etats membres.

Ces modifications se feront sur la base des accords susceptibles d'intervenir, pour telles ou telles catégories d'acier, entre les entreprises sidérurgiques. Cependant, dès maintenant, M. Davignon a été en mesure de confirmer que deux sociétés françaises pourront récupérer un total de 460.000 tonnes de production, une firme allemande 130.000 tonnes et une société belge 65.000 tonnes.

Aciers spéciaux : L'Europe contre-attaque

La Communauté européenne a décidé de demander aux Etats-Unis des compensations, à la suite de la décision des autorités américaines d'imposer des droits d'importation sur les aciers spéciaux européens.

La plainte a été formulée devant le secrétariat du GATT, dont le siège est à Genève. La Communauté a fait valoir que les difficultés qui assaillent les producteurs américains ne sont pas dues aux importations d'aciers spéciaux européens, mais bien à la diminution de la demande provoquée par la récession aux Etats-Unis.

L'impact des mesures prises par Washington, indique la Communauté, est „excessif et très préjudiciable”. Si elles devaient se prolonger, elles pourraient provoquer l'exclusion permanente du marché américain de certaines entreprises européennes spécialisées.

Les règles du GATT stipulent que les mesures protectionnistes ne sont acceptables que s'il est prouvé que le niveau des importations est directement responsable des dommages subis par une industrie nationale. C'est donc sur ce front que la Communauté a décidé d'attaquer.

Les conversations reprendront en septembre.

Pêche : repêchage en octobre

Lors de leur réunion de juillet, les ministres des Dix ont été contraints de maintenir l'interdiction de la pêche au

hareng en mer du Nord, en autorisant cependant les navires norvégiens à reprendre leurs activités dans les eaux communautaires.

Rappelons que la pêche au hareng avait été provisoirement autorisée début juin mais de nouveau interdite début juillet après que les bâtiments britanniques et néerlandais eurent atteint le quota intérimaire autorisé. On s'attend maintenant que l'interdiction demeure en vigueur jusqu'en octobre, date à laquelle les ministres responsables de la pêche se réuniront de nouveau. Précisons bien qu'elle s'applique uniquement aux zones septentrionales et centrales de la mer du Nord. Le 1er octobre, la zone méridionale sera, de toute manière, réouverte à la pêche au hareng.

Le maintien de l'interdiction dans les zones septentrionales et centrales n'a pas été imposé par la pénurie de poissons : il est scientifiquement prouvé que l'on aurait pu, sans inconvénient, pêcher 84.300 tonnes de hareng.

Mais les ministres ont été incapables de se mettre d'accord sur les propositions de la Commission en ce qui concerne la répartition des prises entre les flottes de pêche intéressées. Pour que la Norvège ne soit pas victime de ce désaccord, il a donc été décidé de lui accorder un second quota intérimaire de 20.500 tonnes de harengs. En ce qui concerne les autres espèces, les ministres ont décidé de proroger le système de quotas mis en place en 1982.

Ajoutons enfin que les ministres ont approuvé l'accord conclu par la Commission européenne avec la Guinée équatoriale et qui doit permettre à 27 thoniers français d'opérer dans les eaux de ce pays.

Echanges commerciaux : changements en vue

La Commission européenne a proposé en juillet dernier un certain nombre d'améliorations et d'aménagements au système communautaire de „préférences généralisées”. Ce système, mis en œuvre en 1971, assure aux pays les plus pauvres du tiers monde l'exportation en franchise douanière vers le marché communautaire, de la quasi-totalité de leurs produits industriels et d'un nombre important de produits agricoles.

La Commission propose que les pays classés parmi les moins développés puissent bénéficier du libre accès sur le marché communautaire pour un certain nombre de produits agricoles supplémentaires, tels que les bananes et les ananas frais ainsi que les fraises surgelées et les melons. Les autres pays du Tiers monde bénéficieraient de conditions d'accès améliorées pour 65 produits agricoles. Une proposition identique avait déjà été formulée l'an dernier mais le Conseil des ministres de la Communauté l'avait rejetée.

Dans le domaine industriel, la Commission demande des conditions meilleures pour les automobiles de moins de 1.500 cc, les pièces détachées de machines à coudre, les fils électriques isolés et les manches à balai. Ces articles ne représentent qu'une très faible partie des importations au titre des préférences généralisées.

Inversement, la Commission souhaite voir instaurer un contrôle plus strict des importations de trois produits dits „sensibles” : carbonate de soude, gélatine et porcelaine de table. Les plafonds concernant les produits de la sidérurgie, les chaussures et autres articles de cuir, certains produits pétrochimiques et engrais demeureraient inchangés.

La Commission propose par ailleurs une augmentation de 10 % des quotas pour les produits non-sensibles ainsi que des augmentations allant de 5 à 15 pour cent pour certains produits sensibles particuliers. Enfin une modification interviendrait dans le domaine des textiles par le jeu d'un changement de l'année de référence, qui deviendrait 1982 au lieu de 1977.

Pour la protection des malades des reins

Le nombre de patients souffrant d'un blocage total ou partiel des fonctions rénales et candidats à une opération de „dialyse” (grâce à un rein artificiel), ne cesse d'augmenter. En 1971, on n'avait

enregistré dans la Communauté qu'environ 6.000 opérations. Dix ans plus tard, on a presque atteint dix fois ce chiffre. Depuis lors, cette augmentation se poursuit au rythme annuel de 8 à 10 pour cent.

Le traitement idéal des affections rénales est la transplantation. Malheureusement, les chirurgiens sont limités par le nombre insuffisant de donneurs valables et, selon les pays considérés, 20 à 40 pour cent seulement des malades peuvent bénéficier d'une transplantation.

On a donc recours, le plus souvent, à l'hémodialyse, opération qui, grâce au rein artificiel, consiste à mettre le sang du patient au contact d'éléments sains, tout en éliminant les substances toxiques. On utilise pour cela un liquide spécial comportant un concentré d'aluminium ainsi que des pilules d'hydroxyde d'aluminium.

Or, les recherches les plus récentes tendent à rendre cet aluminium responsable de certaines complications post-opératoires ; parmi celles-ci, la plus sérieuse et la plus répandue est un syndrome neurologique fatal et progressif baptisé „dialysis dementia”.

Les laboratoires pharmaceutiques s'emploient, évidemment, à trouver une solution au problème. Toutefois, il n'existe aucune directive nationale ou communautaire qui puisse les guider. La Commission européenne vient donc d'en élaborer une qui, si elle est adoptée, fixera une limite à la teneur d'aluminium acceptable dans les concentrés et dans les fluides d'hémodialyse. De plus l'eau utilisée dans les reins artificiels devrait présenter certaines garanties de qualité.

Le coût d'un passeport

Le passeport, encore exigé pour se rendre dans les pays lointains, s'obtient moyennant le paiement d'une taxe : pour l'Etat insatiable, il n'est pas de petits profits...

Le montant de la taxe varie énormément d'un pays à l'autre de la Communauté. Un passeport allemand s'obtient pour environ 198 FB tandis que les Italiens doivent déboursier 3.522 FB pour obtenir le précieux document. Le renouvellement d'un passeport (valable cinq ans) coûte, dans les deux pays, la moitié du prix initial.

Les droits à acquitter dans les autres pays de la Communauté sont (approximativement) les suivants : Luxembourg : 205 FL; Belgique : 565 FB; Royaume-Uni : 717 FB; Danemark : 1.157 FB; Irlande : 1.990 FB; France : 2.450 FB.

Les vins de l'oncle Sam dans nos verres

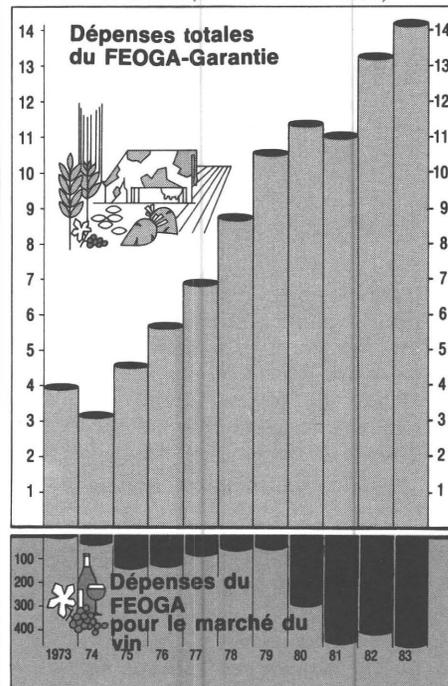
A la suite de conversations qui viennent d'avoir lieu entre les représentants de la Communauté et les autorités américaines, il se pourrait que les vins produits aux USA apparaissent bientôt plus nombreux et plus divers sur les étagères et les étalages d'Europe.

Jusqu'à présent, la Commission européenne avait certes fait preuve de souplesse en autorisant l'importation de vins américains produits selon des normes pas tout à fait conformes à celles exigées dans la Communauté. Mais les quantités de vin d'outre-Atlantique consommées dans la Communauté sont demeurées très faibles : au cours de la campagne 1981-82, par exemple, elles n'ont pas dépassé 75.000 hectolitres (contre plus de 4 millions d'hectolitres de vin communautaire vendus aux USA).

Les autorités américaines ont maintenant fait savoir qu'elles étaient disposées à fournir, avec leur vin, les documents, douaniers et autres, capables de satisfaire les autorités des Dix. En outre, des conversations vont s'engager au sujet des règles d'étiquetage des bouteilles.

Les buveurs de vin d'Europe peuvent maintenant attendre avec confiance les crus de Californie.

Dépenses du FEOGA pour le soutien du marché agricole dans la CEE (en millions d'Ecus)



Source : Commission des CE, Direction générale de l'agriculture.

Victoire du gros rouge en Grande-Bretagne

Evohé ! Que les buveurs de vin britanniques rendent grâce à la Cour de justice européenne : celle-ci a rendu le 12 juillet dernier un jugement dont les conséquences devraient être une diminution pouvant aller jusqu'à 30 % du prix actuellement payé dans les îles pour le jus de la treille. En effet, la Cour a déclaré discriminatoire le système de taxation appliqué par l'administration de Sa Majesté à l'encontre du bon gros rouge ordinaire.

Quelle que soit la base de comparaison utilisée, ont estimé les juges de Luxembourg, ce système impose aux vins importés, par rapport à la bière, une taxation additionnelle injustifiée. La bière bénéficie donc, au Royaume-Uni, d'une protection fiscale indirecte, qui est contraire aux traités instituant la Communauté.

Cela étant établi, il restait à déterminer si la bière et le vin ordinaire sont véritablement des produits concurrents. Si la réponse peut paraître évidente au consommateur continental, elle l'est sans doute moins pour le buveur britannique; celui-ci n'a en effet pas l'habitude de trouver son verre de „rouge” dans son pub habituel. La Cour, pour sa part, n'a pas hésité à répondre que, puisque bière et vin, tendent à satisfaire „des besoins identiques”, il s'agit donc de produits similaires. Une révolution conceptuelle pour les sujets de Sa Majesté ! La Cour de justice a d'ailleurs constaté que le système britannique de taxation tend à donner au vin une réputation de produit de luxe; ce qui explique que les consommateurs sont devenus psychologiquement incapables de le mettre sur le même pied que la bière. Joliment observé...

Par ailleurs, la Cour n'a pas spécifié le rapport entre la taxation de la bière et la taxation du vin qui lui paraissait le plus acceptable : elle a préféré laisser la Commission européenne et le gouvernement britannique en discuter. Mais, elle a bel et bien indiqué certaines valeurs à ne pas dépasser selon les divers modes de taxation envisageables (en fonction de la quantité, du degré alcoolique et du prix hors taxe).

En tous cas, le prix du vin devra diminuer, au Royaume-Uni, ce qui contribuera à réduire le niveau des excédents.

Vin : l'Europe en produit plus les Européens en boivent moins

Le fameux lac de vin de la Communauté est loin d'être prêt à l'assèchement. Les derniers documents publiés par la Commission sur ce problème (COM (83)412 et COM (83)410) indiquent en effet que si les exportations de vin de la Communauté sont en rapide hausse, la production reste toujours plus importante par rapport au marché qui ne peut l'absorber entièrement.

Depuis le milieu des années '70, les exportations communautaires vers les Etats Unis, le Canada, la Suisse et l'URSS ont considérablement augmenté notamment grâce au développement des ventes italiennes. En 1981-82, les exportations ont atteint 11 millions d'hectolitres, c'est-à-dire un accroissement de 37,2 % par rapport à l'année précédente, alors que dans le même temps les importations restaient pratiquement stables.

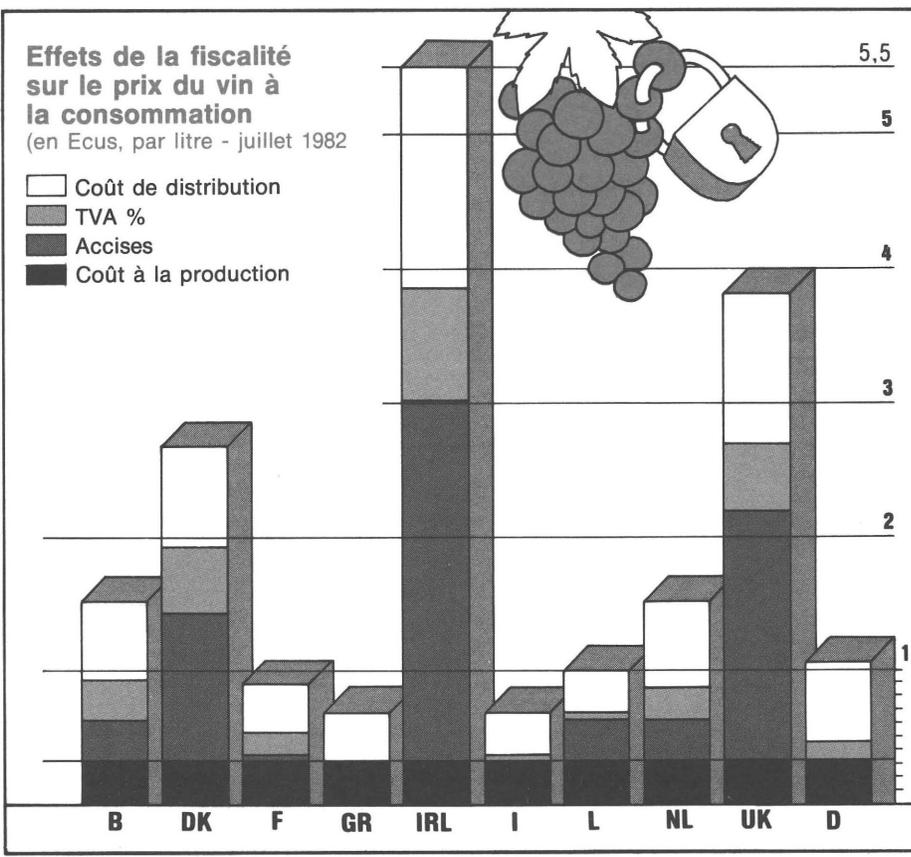
Mais le problème des excédents n'a pas disparu. L'année dernière, le coût, pour la Communauté, de l'achat des stocks d'intervention dans le cadre de la

Politique agricole commune, s'est élevé à 538,7 millions d'ECUs (24,55 milliards de FB). Le chiffre prévu pour cette année est de 441 millions d'ECUs (20,1 milliards de FB) plus 169 millions d'ECUs (7,7 milliards de FB) de crédits supplémentaires.

La difficulté principale reste cette tendance à long terme qui indique une augmentation de la production et une baisse de la consommation. La production communautaire pour la saison 82-83 est estimée à 169,7 millions d'hectolitres par rapport à 140 millions en 81-82 et 163,9 millions en 80-81.

De plus, si la production française avait fléchi au cours de la saison 1981-82, elle a d'ores et déjà repris sa courbe ascendante. Or les deux plus importants pays producteurs, la France et l'Italie, traditionnellement les plus grands consommateurs, semblent se désintéresser de leur boisson nationale. La consommation moyenne nationale en France est passée de 97 litres par habitant en 1976 à 89 litres au début des années 80. Elle baissait dans le même temps en Italie de 89 à 84 litres.

La Communauté s'efforce de résoudre ce problème de surproduction en aidant les viticulteurs à restructurer leurs vignobles. Cette action a permis de réduire les surfaces plantées de 2,66 millions d'hectares en 1976-77 au chiffre actuel de 2,46 millions.



L'EUROPE ET LES EUROPEENS

La poésie

„Chaque jour je songe à la mort,
la maladie, la faim, la violence, le terrorisme, la guerre, la fin
du monde.

J'évite ainsi de penser aux choses.”

(„Every day I think about dying,
about disease, starvation, violence, terrorism, war, the end of
the world.

It helps me keep my mind off things”.)

Ces vers de Roger McGough, venus tout droit de l'époque optimiste des années soixante à Liverpool, s'étalent, en ces temps de récession et de pessimisme que sont les années quatre-vingt, sur un mur de la bibliothèque de l'Université catholique de Louvain en Belgique.

C'est derrière ce mur qu'on découvre l'Association européenne pour la Promotion de la Poésie et la bibliothèque de poésie européenne, ses volumes de poèmes en vingt langues et les aquarelles accrochées aux murs tapissés de papier fleuri. Les cinq personnes plongées dans leur travail peuvent apercevoir par une large baie un arbre, un coin de gazon et la Faculté de Lettres. L'une d'entre elles est le Dr. Eugène Van Itterbeek, secrétaire-général de cette association. Si vous l'interrogez, il vous parlera de cette minorité qui, en Europe, embrasse la véritable nature humaine, qui ne fait pas de distinction entre riche ou pauvre, juif ou chrétien, jeune ou vieux et même pas entre homme et femme. Quelle est cette minorité discrète ? Les lecteurs et les lecteurs potentiels de poésie.

Eugène Van Itterbeek rêve de la conquête de l'Europe par ce nouvel humanisme, de l'avènement d'une seconde Renaissance.

„Nous devons reconstruire l'Europe des grandes cités culturelles, faire renaître des relations personnelles plus étroites en renforçant les liens culturels entre les villes...”. A ses yeux, l'Europe est un réseau de culture personnelle : les liens à tisser au centre de ce réseau doivent l'être entre les créateurs, c'est-à-dire les poètes, et il se déploiera jusqu'aux lecteurs et lecteurs potentiels.

Et si on l'interroge sur la manière d'y parvenir, il répond à ce septicisme d'un rire généreux : „Venez au Festival, c'est là le moyen, un projet éducatif

d'échanges culturels avec comme véhicule la poésie ... venez au Festival ...”

Ce Festival, organisé pour la cinquième fois en octobre prochain, est une des activités de l'Association dont le but est aussi l'organisation d'une bibliothèque de poésie européenne et un centre de documentation et de traduction. L'Association veut aussi promouvoir les échanges entre les poètes tant à l'intérieur de l'Europe qu'au-delà et encourager la publication de poésie européenne. Avec l'assistance d'un comité international de poètes, elle espère contribuer à la connaissance des langues européennes et exalter l'idée européenne. Comme toutes les bonnes idées, elle n'a pas de limite. Le Dr. Van Itterbeek voudrait aussi „créer un centre culturel international à Louvain, la place idéale, à quinze minutes de Bruxelles qui est une ville à cultures multiples...”.

Le Parlement européen a demandé au Conseil des Ministres d'apporter un soutien sans réserve au Festival et à ses porte-paroles et invite la Commission à maintenir l'existence du Festival européen de poésie, de la bibliothèque et du Centre.

„La poésie de l'Europe n'est pas une poésie d'Etats mais de langues, de langues officielles ou non” affirme le Dr. Van Itterbeek, lui-même docteur en philosophie et étudiant la philologie. Ce principe de base fait que les pays dont les politiques divergent, se côtoient et sur les rayons de la bibliothèque. Il n'y a plus d'amertume entre l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse et le pays de Galles ; plus de tension entre les poètes de l'Europe de l'Est, les Grecs et les Chypriotes, les Roumains ou d'autres. „La langue est le principe de base” déclare le Dr. Van Itterbeek, et il faut préserver et protéger - mieux il faut développer - les langues non-officielles.

Mais on ne peut pas détruire l'Europe dans une lutte idéologique de langues. Il faut arriver à une sorte d'intégration culturelle qui respecte la diversité de cultures.”

Depuis le premier festival en 1979, les rapports se sont établis entre des poètes originaires de toute l'Europe et au-delà. A chaque réunion, les poètes lisent dans leur langue et le public peut écouter des traductions. Le Dr. Van Itterbeek souligne que la poésie est devenu l'apanage d'une minorité qu'en Europe, „en Turquie, en Grèce, en Yougoslavie, elle a un vaste public. Quand Pablo Neruda donna une lecture de ses poèmes à Moscou, par exemple, dix mille personnes étaient venues l'écouter. Ce désintérêt est la conséquence des communications de masse, et aussi de la dégradation des relations individuelles.”

Il estime que l'école est importante pour la renaissance de la poésie, que les syndicats ont failli à la culture, qu'il faut ouvrir des bibliothèques publiques et que les politiques communautaires n'ont contribué qu'à l'aspect économique et social de la vie. „Nous sommes maintenant en pleine crise et n'avons aucune réponse à apporter aux jeunes. Ils ont perdu la culture et sans elle sont désarmés. En période de crise la culture est nécessaire pour apporter aux gens une perspective pour le futur, et le futur c'est nos enfants, l'humanité, la culture...”.

L'Association compte des membres dans dix-neuf pays, y compris les dix Etats membres. „Nous avons contacté cette année les gouvernements et les poètes d'Europe centrale”, ajoute-t-il, et le Festival 83 accueillera des poètes venant de Budapest et de Yougoslavie.

L'an prochain amènera la confrontation entre les poètes européens et ceux d'Afrique noire, une rencontre qui promet d'être exaltante. „On ne peut pas isoler l'Europe des autres continents ; nous devons être à l'écoute de l'Afrique, nous ne pouvons pas nous cantonner dans un isolement hautain”.

Le Dr. Van Itterbeek constate qu'aujourd'hui le créateur vit isolé. Mais son „modèle” est Erasme, qui a enseigné d'ailleurs à Louvain, et il s'attache à son humanisme, à ses idéaux de premier chrétien. Il professe la tolérance et la raison, ... et est par cela aussi unique au XX^e siècle que ne l'était le philosophe hollandais 500 ans auparavant. Il semble ne jamais se départir de son bon sens et de son humour. La poésie est le langage,

„nous l'avons dans le sang, sur le plan spirituel. Si nous négligeons le sang, c'est la mort. Tiens, c'est une bonne métaphore ...", remarque-t-il en riant et content de lui.

Ayant expédié les affaires de l'esprit, il revient à des choses plus concrètes. L'Association a entrepris de rédiger un rapport sur la position socio-économique de la poésie en Europe pour la Commission. Il devrait permettre de trouver une direction pour une orientation en faveur de la poésie.

„Nous avons déjà des idées sur cette stratégie", déclare le Dr. Van Itterbeek. „Nous espérons que la traduction et la publication de revues et d'anthologies seront encouragées. Et nous songeons aussi à un guide poétique et peut-être un prix européen de poésie, une récompense qui serait une somme d'argent, ajoute-t-il en riant et en accompagnant ses derniers mots d'un geste de la main évocateur. „Et aussi de l'argent pour publier l'œuvre du lauréat en plusieurs langues. Enfin il est important d'établir des écrivains partout en Europe, et à partir de l'école..."

Avec cette approche du „tout est possible" et son attitude positive, ce bon docteur semble aller à l'encontre d'un autre pessimisme de McGough : „vous êtes le moment (avant que le poème ne s'éteigne paisiblement à l'aurore) comme un monarque". („You are the moment before the poem passed peacefully away at dawn like a monarch").

Marées noires : l'Europe doit s'unir et agir

De 1974 à 1981, les côtes et les mers d'Europe ont connu 32 „marées noires" ou cas de pollution grave. Et, contrairement à ce qui aurait dû être, les pays membres de la Communauté n'ont pas toujours pu tirer les leçons de ces catastrophes. Ni les programmes gouvernementaux, ni les programmes industriels de lutte contre la pollution n'ont fait beaucoup de progrès. En particulier, le nettoyage des zones côtières a souvent laissé à désirer et la technologie disponible a été parfois sous-utilisée.

Ce qui précède peut se lire dans le texte d'une proposition de directive que la Commission européenne vient de mettre au point et qui fait suite à un programme de contrôle de la pollution par hydrocarbures en date de 1978, ainsi qu'à une décision de 1981 au sujet d'un

système d'information réciproque sur les différentes méthodes de résolution du problème.

La nouvelle directive aurait pour but de stimuler la coopération entre les pays membres dans le cadre d'une lutte plus active contre la pollution pétrolière. Des „grandes manœuvres" auraient lieu périodiquement pour prouver l'efficacité des différents plans nationaux. Les résultats de ces exercices seraient communiqués aux autres pays membres.

Aide européenne au développement

La Commission européenne vient de décider l'attribution d'une tranche de 42 millions d'ECUs (1,9 milliard de FB) pour l'aide européenne aux pays non associés.

Les pays du Pacte andin (Pérou, Bolivie, Equateur, Colombie et Venezuela) bénéficient d'une aide de 6 millions d'ECUs, destinée à financer des projets d'exploitation industrielle des bois tropicaux. Le bois constitue une importante ressource potentielle pour ces pays mais il est demeuré sous-exploité, notamment dans le secteur de la construction, et cela au profit de matériaux importés !

Par ailleurs, la Bolivie va recevoir 16 millions d'ECUs destinés à la réalisation de micro-projets dans le domaine rural. L'Equateur recevra également une dotation particulière, d'un montant de 2,85 millions d'ECUs, pour la construction de 11 ponts.

Une usine de traitement du poisson au Mozambique bénéficiera d'une aide européenne de plus d'un million d'ECUs et le Comité intermédiaire du Mékong recevra une aide technique de 750.000 ECUs. Autres bénéficiaires : le Bengladesh (15 millions pour des travaux d'irrigation et l'achat d'engrais) et l'Inde : un million pour un projet-pilote destiné à améliorer la qualité des truites du Cachemire grâce à l'amélioration de leur nourriture.

Pour les réfugiés palestiniens

Conformément au vœu exprimé par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés palestiniens, la Commission européenne vient de proposer d'affecter une somme de

722 millions de FB au programme d'éducation de cet organisme. Cette somme avait été prévue, à l'origine, pour le programme alimentaire de l'office.

L'an dernier 110 millions de dollars ont été consacrés au programme d'éducation des réfugiés palestiniens, y compris le financement de 647 écoles primaires totalisant 330.000 élèves en Jordanie, sur la rive occidentale du Jourdain, dans la bande de Gaza, au Liban et en Syrie.

L'Office de secours recevra également une aide alimentaire de la Communauté : la Commission propose d'y affecter, au titre du budget 1983, une somme de 4 millions d'ECUs destinée à financer un programme supplémentaire à l'intention notamment, des réfugiés les plus nécessiteux et comprenant des fournitures de lait en poudre, de butter-oil, de viande et de légumes.

Urgent !...

Plusieurs pays d'Amérique latine vont bénéficier d'une aide d'urgence de la Communauté européenne, aide surtout destinée aux victimes de calamités naturelles. 100.000 ECUs sont attribués au Paraguay où des inondations ont fait plus de 120.000 sinistrés. Cette contribution de la Communauté européenne sera gérée par l'Organisation panaméricaine de la santé, une filiale de l'OMS. Elle servira à l'achat et au transport de médicaments, à la construction de réservoirs et au nettoyage des débris.

Des inondations ont également ravagé l'Argentine, faisant 150.000 sinistrés : l'aide européenne à ce pays, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge sera de 250.000 ECUs.

En Bolivie, au contraire, c'est la sécheresse qui a pris des proportions catastrophiques : un million de personnes sont menacées de famine. La Communauté a mis à leur disposition, par l'intermédiaire du Comité catholique contre la faim et pour le développement, une somme de 350.000 ECUs.

Le dernier don est destiné aux quelques 50.000 réfugiés victimes des événements politico-militaires dans le nord du Nicaragua. La Communauté a dégagé 250.000 ECUs pour alléger leurs épreuves. Cette aide sera gérée par les sections belges de „Médecins sans frontières" et d'OXFAM.

L'EUROPE ET VOUS

Le travail ménager : un travail comme les autres ?

Trois députés du Parlement ont pris fait et cause pour les femmes qui restent à la maison pour s'occuper du foyer : leur travail devrait être légalement reconnu, affirment-ils.

Mario Saseano, Alberto Ghergo et Alphonsine Phlix, tous trois Chrétiens Démocrates, soulignent que si les femmes représentent un tiers de la main-d'œuvre déclarée et qu'elles prestent plus de 60 % du total des heures de travail, elles ne perçoivent que 10 % du total des revenus provenant du travail et possèdent moins d'un pour cent de la richesse mondiale.

Ils ne se limitent d'ailleurs pas à exiger une reconnaissance légale de la part de chaque Etat membre, aucun des Dix ne l'ayant encore fait, mais recommande également que les femmes reçoivent un „salaire familial” pour leur travail.

85 millions de fumeurs

Les fumeurs européens sont moins nombreux mais ils fument davantage : ainsi peut se résumer la réponse donnée par M. Ivor Richard, commissaire aux affaires sociales, à Mme Marijke Van Hemeldonck, membre du Parlement européen (Socialiste, Belgique).

En 1970, on estimait que 47,7 % de la population de la Communauté s'adonnait aux joies douteuses de l'herbe de Nicot. En 1979, la proportion était tombée à 41,9 %. Cependant, au cours de la même période, la consommation moyenne des fumeurs est passée de 16,3 cigarettes à 19,4. Le paquet par jour, quoi...

Autre constatation : le nombre de femmes qui fument a augmenté constamment au cours de la décennie écoulée.

La Commission européenne est d'avis que la lutte contre le tabagisme doit se concentrer sur des programmes d'éducation sanitaire dans chacun des pays de la Communauté. De tels programmes ont déjà fait amplement la preuve de leur efficacité : En effet, bien que, depuis 1960, la population de la Communauté ait augmenté de 20 % environ, le nombre de fumeurs est resté le même : environ 85 millions.

Charte des handicapés

Le combat pour l'égalité pour TOUS dans la Communauté se poursuit. Quatre députés italiens du Parlement européen demandent en effet aux Etats membres d'adopter une charte européenne des handicapés.

Les travaux sur la Charte du Conseil de l'Europe, adoptée en 1977, ne donnent guère de résultats appréciables selon les députés, Mario Sassano, Dario Antoniozzi, Arnaldo Colleselli et Antonia Del Duca. Ils exigent une égalité des droits pour tous, et en particulier, les blessés ou les handicapés qui ont reçu leurs blessures au service de l'Etat ou de la communauté qui, estiment-ils, semblent avoir été quelque peu oubliés jusqu'ici.

Pour identifier les problèmes les plus urgents, ils voudraient que la Commission entreprenne immédiatement une enquête statistique. Ils demandent également que les Etats membres adoptent la Charte européenne. Enfin, la Commission devrait examiner les critères utilisés par les Etats membres pour l'attribution des prestations et des allocations spéciales d'emploi aux handicapés.

La morale, la science et le commerce

Un député du Parlement européen s'est vivement élevé contre la façon dont les embryons ou les fœtus humains sont parfois obtenus pour servir à des expériences scientifiques. Alberto Ghergo, député italien, affirme que des mères sont payées pour devenir „donneurs”. Il souligne que dans ce contexte, il ne suffit plus de s'interroger sur les problèmes éthiques et moraux soulevés par l'utilisation de fœtus pour la recherche scientifique.

Les besoins de la science sont gouvernés par des principes d'éthique, ajoute M. Ghergo ; ce dernier voudrait donc un contrôle renforcé de l'utilisation commerciale des fœtus humains. A cette fin, il demande l'adoption d'une directive communautaire interdisant toutes activités commerciales dans lesquelles sont impliquées des fœtus humains vivants. Par

ailleurs, les dispositions réglementant l'utilisation de fœtus morts dans des buts scientifiques ou thérapeutiques devraient être harmonisées.

La charte des malades

Les malades ont droit à une protection spécifique, estime Mme Marie-Jane Pruvot, députée au Parlement européen. Elle voudrait que la Commission, pour défendre ces droits, propose une „Charte des Droits des malades” le plus rapidement possible. Elle devrait inclure, notamment, des points concernant le traitement, le choix, l'information, le caractère confidentiel des échanges avec le personnel médical, le droit au respect et à une mort digne.

Cette charte serait une sorte de principe directeur, estime-t-elle, la législation à proprement parler étant laissée aux Etats membres. Il faudrait également en exclure les enfants et les handicapés mentaux dont les problèmes sont trop particuliers pour être pris en compte de manière satisfaisante par une charte générale.

Le crime ne paie pas ?

M. Barry Seal, député européen travailliste, voudrait mettre un terme à l'exploitation que peuvent encore faire les anciens fonctionnaires, d'informations auxquelles ils ont pu avoir accès au cours de leur carrière. La Commission juridique du Parlement européen, estime-t-il, devrait examiner l'achat d'informations par les journaux, (le „cheque book journalism” comme on l'appelle outre-Manche), les droits de l'individu et la législation concernant les employés de l'Etat de certains membres de la CEE.

M. Seal représente le Yorkshire dans le nord de l'Angleterre, (lieu des crimes de „l'Eventreur du Yorkshire” qui avait des mois durant, terrorisé la région) : il est consterné par la nouvelle selon laquelle la presse va publier une série d'articles sous la plume de l'ancien chef de la police de cette région.

Le bon, l'horrible et le méchant

N'est-il pas déplorable que les citoyens de certains pays membres de la Communauté continuent d'être présentés, sur les grands et petits écrans des autres pays, comme des individus barbares, sanguinaires et brutaux ? C'est en substance la question qu'a posée à la Commission un membre du Parlement européen, M. Horst Seefeld (socialiste).

M. Lorenzo Natali, vice-président de la Commission et responsable de la politique d'information, n'a pu que lui donner raison. De tels films, a-t-il déclaré „sont en contradiction flagrante avec les efforts de rapprochement des Etats membres sur une base d'amitié.”

Cela dit, comment peut-on lutter contre de telles pratiques ? M. Natali a souligné que la programmation des médias est du seul ressort des législations nationales, et qu'elle laisse aux producteurs la plus grande latitude d'expression. Pour sa part, la Commission est bien résolue à poursuivre une politique d'information propre, à développer la compréhension réciproque et l'amitié entre les peuples.

Aide communautaire aux forêts méditerranéennes

Les régions méditerranéennes françaises et italiennes bénéficieront de fonds communautaires pour financer des projets de protection du patrimoine forestier, et ce, dans le cadre d'une décision du Conseil des Ministres datant de 1979.

L'Italie et la France recevront respectivement un montant total de 32 milliards de lires pour neuf programmes et 93 millions de francs pour quatre projets qui couvriront le reboisement, la mise en valeur de forêts en déclin, les communications et la lutte contre les incendies.

Les régions concernées en priorité sont, en Italie, la Sardaigne, l'Emilie-Romagne et la Toscane et en France la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Languedoc Roussillon.

Dialogue Parlement-Commission

FEDER ET FEOGA

Au mois de janvier, la Commission a approuvé, sur les crédits de 1982, la quatrième tranche du secteur sous quota du Fonds européen de Développement régional. Les crédits disponibles furent complètement absorbés. Cinq Etats membres n'ont cependant pas entièrement épuisé leurs quotas : la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Danemark. Le concours 1982 non distribué pour la Belgique se monte à 29.221.965 ECU. La rétention de ces fonds s'explique par le nombre insuffisant de demandes d'aide introduites. Les autres Etats avaient adressé des demandes qui parvinrent trop tard à la Commission ou qui ne purent être prises en considération pour une aide du FEDER. La Commission respecte néanmoins les quotas prévus. Certains Etats membres ont introduit davantage de demandes d'aide que ne le permettaient leurs possibilités de quotas; la Commission a donc décidé d'affecter les crédits encore disponibles aux projets situés dans ces Etats membres. Cette décision ne se traduit toutefois pas par une perte d'aide pour les cinq Etats membres susmentionnés. La Commission espère que ces Etats membres introduiront cette année un nombre suffisant de demandes pour utiliser le solde de 1982 et les crédits qui leur sont affectés pour 1983. Les 247,5 millions FB attribués, pendant l'exercice 1982, par le FEOGA (section orientation) à trente projets belges se répartissent comme suit :

20 projets situés en Flandre - qui reçoivent 163,85 millions FB, soit 66,2 % -; huit projets situés en Wallonie - qui reçoivent 55,3 millions FB, soit 22,3 % -; enfin, deux projets situés dans la province de Brabant se sont vus attribuer 28,4 millions FB, soit 11,5 %. Le FEOGA (section orientation) a égale-

ment accordé à la Belgique, au cours de l'année 1982, des remboursements dans le cadre des actions indirectes menées en application des différents règlements et directives. Sur un total de 374,9 millions FB, 102,3 millions FB sont allés aux provinces flamandes, 229,8 millions FB aux provinces wallonnes et 12 millions FB au Brabant.

(Questions parlementaires n° 2377/82 de Karel van Miert et 45/83 de P.H. Gendebien.)

DENREES ALIMENTAIRES

Le critère déterminant en matière d'harmonisation des législations dans le domaine des denrées alimentaires est l'incidence des législations nationales sur le fonctionnement du marché commun. Jusqu'ici, l'harmonisation était réalisée selon une double approche, l'une horizontale et générale, l'autre verticale et spécifique. Les progrès les plus satisfaisants ont été accomplis dans le secteur „horizontal" : étiquetage, additifs, matériaux et objets en contact des denrées alimentaires, denrées destinées à une alimentation particulière. La réglementation ouvre cependant un espace d'intervention considérable aux Etats membres. Ainsi, la directive adoptée par le Conseil le 18 décembre 1978 prévoit deux types de dérogations en ce qui concerne le rapprochement des législations nationales relatives à l'étiquetage et à la présentation des denrées alimentaires, ainsi qu'à la publicité qui en est faite. La directive a pour objet d'édicter des dispositions communautaires à caractère général et horizontal, applicables à l'ensemble des denrées alimentaires mises dans le commerce. Une première dérogation a trait aux règles particulières d'étiquetage propres à certaines denrées alimentaires. La directive du 13.8.1979 complète la directive générale et énumère les mentions spécifiques pour l'étiquetage des confitures de fruits, etc.

En l'absence de règles communautaires spécifiques, les Etats membres peuvent imposer des mentions d'étiquetage complémentaires là où cela s'avère nécessaire.

Ces dispositions doivent bien entendu être compatibles avec le Traité CEE. Un deuxième type de dérogation concerne la possibilité qu'ont les Etats membres de ne pas rendre obligatoires certaines mentions relatives aux denrées alimentaires, aux additifs et au datage. Il s'agit ici d'une application d'une solution optionnelle d'harmonisation. Les opérateurs économiques peuvent opter pour le respect intégral de la réglementation communautaire, ou peuvent également décider de faire usage de la dérogation nationale qui assouplit la réglementation communautaire. Dans ce dernier cas, ils n'ont toutefois pas l'assurance de pouvoir vendre leurs produits dans toute la Communauté.

Chaque opérateur économique devra donc peser le pour et le contre des deux options qui lui sont offertes.

(Questions parlementaires n° 1908/82 et 2009/82 de MM. Heinrich Jürgens et Ulrich Irmer.)

LES ARBRES MEURENT

La pollution atmosphérique constitue plus que jamais un danger pour les forêts européennes : les pluies acides ou les dégagements de dioxyde sulfureux déciment les arbres de plus en plus rapidement. Différentes études ont fait apparaître qu'en automne 1980, 65 % des sapins argentés de la Forêt Noire étaient encore sains, et qu'aujourd'hui, 80 % d'entre eux étaient gravement malades.

Les actions entreprises pour combattre cette pollution atmosphérique alarman-

te ne manquent cependant pas dans la Communauté. Par deux fois déjà, la teneur maximale en soufre dans les gaz-oils a été diminuée; en 1980, des normes ont été fixées en ce qui concerne la qualité de l'air pour le dioxyde sulfureux et les particules en suspension. Qui plus est, la Communauté a signé, en novembre 1979, aux côtés de ses Etats membres, un accord portant sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance — accord entré en vigueur le 1er mai de cette année.

La Communauté et les pays tiers européens mènent actuellement l'action „COST 61 a", un projet qui entend suivre les transformations physico-chimiques que subissent les polluants atmosphériques dans l'air et leur acheminement. Il est également question d'étudier les pluies acides, un phénomène lié au transport à longue distance des substances polluantes de l'air. Dans son troisième programme d'action en matière d'environnement, la Commission préconise le développement d'une politique de diminution progressive des dégagements de dioxyde sulfureux, d'oxyde d'azote et de particules en suspension.

Le groupe de travail de la Commission européenne des Forêts ne reste pas non plus inactif : il dresse un bilan des connaissances sur l'incidence de la pollution atmosphérique sur les forêts et entend proposer un programme de travail. Enfin, lors de la session du Conseil des Ministres pour la Recherche scientifique, la Commission a annoncé l'organisation d'un symposium sur la recherche scientifique en matière de pollution atmosphérique et plus particulièrement en matière de pluies acides.

(Question parlementaire n° 2110/82 de M. Rudolf Schieler.)

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

- Les marchés publics japonais. Comment y participer. Documentation européenne, 1983, 33 pp.
- Problèmes de l'élargissement — inventaire et propositions, série : Europe information — développement, DE 46, 1983, 14 pp.
- La CEE et le Pacifique, série : Europe information — développement, DE 47, juillet 1983, 12 pp.
- Eurydice Bulletin, „Education des migrants et de leur famille”, n° 6 EUR/mai 83, rassemblé et résumé par l'Unité Eurydice de la Commission, 200 rue de la Loi (A1 — 8/16), 1049 Bruxelles (avec traduction anglaise et allemande).
- Eurydice Bulletin, „Transition de l'école à la vie active”, n° 8 EUR/mai 1983, rassemblé et résumé par l'Unité Eurydice de la Commission, 200 rue de la Loi (A1 — 8/16), 1049 Bruxelles (avec traduction anglaise et allemande).

EN VENTE

A la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- „Le chômage en Europe”, brochure VIII-2-83 du périodique trimestriel du Conseil belge du Mouvement Européen — rue de Toulouse, 49 — 1040 Bruxelles. Prix de l'abonnement annuel : 150 FB à verser au compte universel 001-0343007-91.
- Adaptation de la politique agricole, Bulletin des CE, supplément 4/83, 42 pp, 90 FB.
- L'accroissement de l'efficacité des Fonds structurels de la Communauté, Bulletin des Communautés européennes, supplément 3/83, 30 pp. 90 FB.

Agenda

3.10 : Ecole Royale militaire; **4.10** : Section belge du Conseil des Communes de l'Europe; **25.10** : Institut de l'Enfant Jésus; **11.11** : Nationale Vrouwenraad; **17.11** : Vlaamse Volkshogeschool - Brabant; **19.11** : Conseil National des Femmes; **21.11** : Lunch débat avec le Secrétaire d'Etat P. De Keersmaecker.

„L'Europe à la veille des élections européennes de 1984”, fut le thème que proposa, ce mardi 4 octobre, l'Association belge pour le Conseil des Communes d'Europe aux 150 représentants des villes et communes de Belgique. „Le temps est revenu d'être impatient” : tel fut le mot d'ordre des allocutions prononcées. MM. E. Glinne et L. Croux, Membres du Parlement européen, plaidèrent pour une Europe démocratique, où les institutions et les perspectives impliquent davantage le citoyen, tandis que le Vice-Président E. Davignon souligna que l'Avenir de la Communauté européenne réside dans son unité autour de priorités accordées aux enjeux scientifiques et technologiques : ces derniers, intégrés dans une politique d'exploitation et de commercialisation commune assureront la performance de la Communauté sur le marché international.



De gauche à droite : M. L. Croux, membre du Parlement européen ; M. J. Poorterman, Directeur du Bureau de Presse et d'Information des Communautés européennes ; M. E. Davignon, Vice-président de la Commission des Communautés européennes ; M. P. Meyers, président de l'Association belge pour le Conseil des Communes d'Europe.

„Lire et écrire”

L'Hellène

En page 9 du numéro 79 (juin) de votre bulletin „Eur-Info”, vous avez publié un plaidoyer de Monsieur K. Imbrechts en faveur d'une „modernisation” de la langue grecque - on pourrait même parler de „l'Hellène”, pour reprendre le nom que donnent les Hellènes à leur langue -. Je m'efforce, depuis de nombreuses années, de faire accepter cette idée, et le texte publié m'a rempli de joie.

Son auteur propose que la Commission s'attèle à la tâche. Fort bien ; mais pourquoi ne serait-ce pas les universités à ouvrir la voie en ce sens ? La région flamande du pays en compte quatre... Une autre solution consisterait à la création par certains professeurs de Grec/Hellène d'un groupe, d'une association ou d'une commission, chargé de la

réalisation de cet objectif. Leurs efforts seraient à coup sûr appuyés de toutes parts ; ils rendraient un grand service tant à l'Europe qu'à l'étude de la langue classique, une langue de culture exceptionnelle.

R. Stock

„Une offre conjointe”

Nous lisons dans EUR info (n° 80 de juillet 1983) un article intitulé „Un livre cadeau à l'achat d'une encyclopédie” (page 10), sous la signature de Monsieur JAN VAN HOOF.

Cet article traite d'un sujet de droit européen, que nous avons lu avec intérêt.

Nous souhaiterions cependant attirer votre attention sur le fait qu'un lecteur non attentif pourrait penser que la „technique de vente” concernée est licite en Belgique et en France.

Or, dans la terminologie juridique belge ce type de

vente constitue une „offre conjointe” interdite par les articles 35 et suivants de la loi du 14.7.71, tandis qu'en France, il s'agit de „vente avec primes”, interdites également par le décret n° 74.410 du 9.5.1974.

Ces deux législations sont de nature pénale.

Il serait regrettable que des lecteurs belges et français puissent déduire erronément de l'article que ces pratiques sont licites dans leurs pays respectifs.

Nous laissons bien entendu à votre appréciation l'opportunité de publier une „rectification” dans votre revue, la présente n'ayant pour simple but que de vous signaler une „imprécision” sans aucune intention polémique.

G. Grignard.
Chef du Département
Juridique.

Brasserie Piedbœuf-Jupille.